



Pouls de l'assurance en Afrique 2025

**Accompagner le développement des
infrastructures en Afrique**

Publié par



Organisation des Assurances Africaines

Publié par



Organisation des Assurances Africaines

Préparé par

faber
SUBSTANCE IS
OUR STRENGTH

Pour de plus amples informations sur
Faber Consulting AG, rendez-vous sur :
www.faberconsulting.ch

Photo de couverture, dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant
du haut à gauche : PeopleImages sur iStock, Moonstone images sur iStock,
Moyo Studio sur iStock, Rayeesul Ashique sur Shutterstock.

Pouls de l'assurance en Afrique 2025, publié en mai 2025

Organisation des Assurances Africaines
30, Avenue de Gaulle
B.P. 5860
Douala, Cameroun
Téléphone : (237) 233 42 01 63
E-mail : aio@africaninsurance.net
Site Web : <http://www.african-insurance.org>

La version numérique du rapport est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.african-insurance.org>

© 2025 Organisation des Assurances Africaines

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être
reproduit, republié, chargé, affiché, encadré, modifié, vendu, transmis ou distribué
sans l'accord préalable écrit de l'éditeur.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier la précision des informations
contenues dans le présent rapport, l'Organisation des Assurances Africaines décline
toute responsabilité quant à la confiance accordée par quiconque au présent
rapport ou aux informations, opinions, hypothèses ou conclusions qu'il contient.

Table des matières

Avant-propos	4
Résumé analytique	6
Pourquoi les infrastructures essentielles sont-elles cruciales ?	8
Le déficit africain en infrastructures	12
Besoins et écart de financement en Afrique	19
Financer les infrastructures	22
<i>Avis d'experts</i>	
<hr/>	
Rift Partners : au carrefour des secteurs public, privé et de l'assurance dans le développement des infrastructures en Afrique	30
AfricaDev Consulting : lisser la voie pour le développement des infrastructures en Afrique	32
<hr/>	
Le rôle de catalyseur de l'assurance	34
<i>Avis d'experts</i>	
<hr/>	
SanlamAllianz Re : bâtir la résilience – une approche stratégique du risque d'infrastructure en Afrique	42
Compagnie Centrale de Réassurance : un pilier de la résilience des infrastructures en Algérie	44
AM Best Rating Services : tendances en matière de souscription et de gestion des risques dans le domaine des infrastructures	46
Africa Re : un appel à la collaboration, à l'innovation et à la réforme	49
<hr/>	
Appel à l'action	52

Avant-propos



Chers membres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente la dernière édition du Poulos de l'assurance en Afrique, consacré cette année aux infrastructures essentielles, véritable clé de voûte du développement à long terme du continent.

Des infrastructures fiables pour l'énergie, le transport, l'eau, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la santé et la finance sont vitales pour la croissance économique, l'inclusion sociale et la résilience climatique africaines. Le changement est en marche, comme en Namibie, ma patrie, qui investit de manière proactive dans les énergies renouvelables comme l'hydrogène vert et l'énergie solaire, en plus de l'exploitation pétrolière et gazière offshore. Toutefois, l'écart entre les besoins de l'Afrique et les systèmes existants est un véritable fossé. Il empêche le continent d'avancer sur la voie des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063.

Comblé ce fossé va nécessiter une action coordonnée faisant intervenir plusieurs parties prenantes. Les gouvernements, les institutions financières de développement, les investisseurs privés, les assureurs et réassureurs ainsi que les autorités de réglementation doivent travailler main dans la main. Cela en vue de mobiliser les capitaux, partager les risques et fournir des infrastructures durables au bénéfice des communautés sur le long terme.

Le secteur de l'assurance a un rôle majeur à jouer, et ce à plusieurs titres. Au travers de collaborations actives avec les parties prenantes, du partage de l'expertise du risque, de solutions d'atténuation des risques sur l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure. Mais aussi en tant qu'investisseur institutionnel, car il peut accompagner la mobilisation du capital et aménager des infrastructures essentielles résilientes pour notre continent. Le temps est venu de se saisir de tout son potentiel et de l'exploiter.

Fondé sur des recherches approfondies et des éclairages de professionnels du secteur de l'assurance qui ont généreusement donné de leur temps pour ce rapport, le Poulos de l'assurance en Afrique 2025 met en avant le paysage actuel, les défis et opportunités et envoie un appel à l'action on ne peut plus clair.

Il est temps d'agir. Nous exhortons l'ensemble des parties prenantes à s'unir autour d'une vision partagée et à prendre des mesures concrètes pour transformer les infrastructures en Afrique. Ainsi seront posées les fondations solides et durables dont notre continent a besoin pour assurer son avenir.

Patty Karuaihe-Martin

Présidente de l'Organisation des Assurances Africaines (2024 – 2025)



« Dans un cadre de croissance démographique rapide et d'une urbanisation accélérée, l'Afrique se trouve confrontée à un besoin urgent de développement d'infrastructures résilientes. L'Organisation des Assurances Africaines est fière de souligner le fait qu'assureurs et réassureurs ont un rôle important à jouer pour répondre à ce besoin. En effet, ils apportent conseil et solutions en matière d'atténuation des risques afin de mobiliser les flux d'investissement et de protéger les infrastructures tout au long de leur cycle de vie. De plus, ce sont des acteurs clés en qualité d'investisseurs institutionnels à long terme. La coopération entre les parties prenantes, le partage des risques, la diversification et l'amélioration des compétences en matière de données et d'analyse sont autant d'axes prioritaires pour relever l'engagement du secteur et favoriser la croissance, la résilience et l'inclusion dans le paysage africain du développement, qui est en mutation. »

Jean Baptiste Ntukamazina

Secrétaire Général de l'Organisation des Assurances Africaines

Résumé analytique

ODD ET AGENDA 2063 POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE : UN DÉFICIT DE FINANCEMENT ABYSSAL

Pages 8–21

- L’Afrique affiche un déficit colossal en matière d’infrastructures. D’après la Banque africaine de développement (AfDB), le continent a besoin de 495,6 milliards de dollars américains par an jusqu’en 2030 pour satisfaire à ses ODD. Ou encore 86,7 milliards par an pour dynamiser son processus de transformation structurelle dans le cadre de l’Agenda 2063.¹
- Le manque de financement pour ces deux objectifs s’élève au chiffre vertigineux de 81 % des besoins totaux.²

UNE NÉCESSITÉ DE MIEUX MOBILISER LES RESSOURCES NATIONALES ET LES SOURCES DE FINANCEMENT ALTERNATIVES

Pages 22–29

- Les revenus nationaux insuffisants et le coût élevé du service de la dette continuent d’entraver la capacité des gouvernements africains à financer les infrastructures à partir de leurs recettes budgétaires générales.
- Les flux d’investissement direct étranger (IDE) à destination de l’Afrique demeurent faibles en comparaison avec d’autres économies émergentes.³
- Les marchés locaux des capitaux en Afrique sont sous-développés.
- Outre l’augmentation des flux des donateurs et du financement concessionnel pour réduire les fragilités liées à la dette, il faut mobiliser davantage des sources alternatives de financement, les gouvernements étrangers, les organisations internationales et le secteur privé.
- Ce dernier peut aider à accélérer le développement d’infrastructures et à apporter de nouvelles technologies et pratiques de gestion indispensables.

1 Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

2 Ibid.

3 Rapport sur l’investissement dans le monde 2024, ONU

LE SECTEUR DE L'ASSURANCE EST UN PARTENAIRE VITAL POUR LES INFRASTRUCTURES

Pages 34–41

- En qualité d'expert des risques et de prestataire d'une multitude de solutions de réduction des risques sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures, et bénéficiant de solides notations de crédit, le secteur de l'assurance est un puissant catalyseur de l'investissement dans les infrastructures. De plus, il apporte une couverture continue des risques pour les secteurs public et privé.
- Comprendre le risque climatique et transférer les risques de crédit, politiques et de performance sont d'une importance capitale pour financer les infrastructures en particulier.
- Les assureurs et réassureurs aux engagements de long terme peuvent également des investisseurs institutionnels de choix.

LA COLLABORATION COMME CLÉ DE VOÛTE – UN APPEL À L'ACTION DESTINÉ À TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Pages 52–53

- Limiter le risque d'investissement est crucial. En Afrique, les principaux risques sont les suivants : instabilité politique, économie, cadres législatifs et réglementaires insuffisants, manque de transparence, déficit de planification transfrontalière et de préparation professionnelle des projets.
- Favoriser des marchés locaux et liquides des capitaux permettrait de dynamiser le financement des infrastructures tout en réduisant la dépendance à l'investissement étranger et les coûts liés au risque de change.
- Structurer les projets sous la forme de partenariats public-privé (PPP) aide à accorder les intérêts des gouvernements et du secteur privé, améliorant in fine la stabilité.

- Le partage des risques est un facteur essentiel, considérant l'échelle des projets d'infrastructures. La diversification au sein des différentes catégories et régions africaines peut également être un outil de gestion du risque d'infrastructure.
- Les assureurs et réassureurs doivent être impliqués très tôt dans les projets. Ainsi, ils pourront apporter leur expertise en matière de risques, améliorer le caractère finançable (ou bancabilité) des projets pour les investisseurs et améliorer la résilience.
- Il existe toute une série de mesures pour améliorer l'évaluation des risques d'infrastructures, la précision de la tarification, réduire la perception des risques élevés et mieux gérer les expositions. En voici une sélection : augmenter les investissements des assureurs et réassureurs dans le risque local et les données relatives aux pertes, les technologies et analyses avancées, le risque climatique et la modélisation des catastrophes, mais aussi dans les outils de souscription et de gestion des risques.

Pourquoi les infrastructures essentielles sont-elles cruciales ?

QUE SONT DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ?

Les infrastructures essentielles (ci-après les « infrastructures ») désignent les actifs, systèmes et réseaux qui fournissent des services indispensables à la sécurité d'une nation, à sa prospérité économique, ainsi qu'à la santé et à la sécurité de ses citoyens.⁴ Elles constituent l'épine dorsale d'une société moderne et interconnectée. À titre d'exemple, des études estiment que l'investissement dans les infrastructures a représenté plus de moitié de la croissance économique en Afrique ces dernières années.⁵

Six secteurs de services sont généralement admis et catégorisés comme essentiels : l'énergie, le transport, l'eau, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la santé et la finance. Certains pays ajoutent à cette définition l'éducation ainsi que des secteurs économiques et manufacturiers vitaux pour leur économie.⁶

Les infrastructures sont majoritairement présentes à une large échelle et sont utilisées sur de longues périodes. Des investissements considérables sont nécessaires pour les concevoir, les bâtir, les exploiter et assurer leur maintenance. La propriété et la gestion sont soit publiques, privées ou sous forme de PPP. Ce format permet d'exploiter le financement, l'expertise et l'efficacité du secteur privé, tout en assurant la surveillance par les autorités publiques.⁷ La dette, principalement à long terme pour répondre aux engagements à long terme et aux besoins de liquidité des infrastructures, constitue un thème central. Souvent, les gouvernements ont besoin de cet outil pour financer les infrastructures et lorsque des sociétés privées sont concernées, les investisseurs en actions ont également tendance à acheter de la dette pour soutenir le placement et améliorer leurs rendements.

4 Financial Protection of Critical Infrastructure Services, Banque mondiale, 2021 (en anglais)

5 Page Infrastructures du site Web du Groupe de la Banque Africaine de Développement

6 Financial Protection of Critical Infrastructure Services, Banque mondiale, 2021 (en anglais)

7 Finance & Investment in Africa: Trends and Opportunities for Securing Africa's Ecological Futures, WWF, 2024 (en anglais)

Les infrastructures ont un rôle vital à jouer pour répondre aux engagements climatiques et développer la résilience socio-économique au risque de catastrophes, y compris celles liées au changement climatique et à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. De nombreux ODD en sont également une pièce maîtresse. Par exemple, l'ODD 9 est axé sur les infrastructures résilientes, l'ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement, l'ODD 7 sur l'énergie propre et d'un coût abordable⁸. Ces infrastructures sont vitales non seulement pour répondre aux ODD, mais aussi pour les pérenniser et s'en servir de base d'amélioration pour les générations futures.

Cependant, les infrastructures en elles-mêmes sont exposées à toutes sortes de dangers et de menaces. Par conséquent, elles doivent être résilientes et durables, c'est-à-dire qu'elles doivent être conçues et bâties pour résister aux catastrophes naturelles et autres chocs ou perturbations d'ordre socio-économique, et s'en remettre.⁹ Les risques géopolitiques, environnementaux et sociaux, ainsi que la corruption, la mauvaise gestion et la soutenabilité de la dette sont autant de facteurs supplémentaires dont il faut tenir compte.¹⁰ Aussi, les infrastructures ont un cycle de vie : elles sont conçues, construites, exploitées, maintenues, mises à niveau et, enfin, réaffectées à un autre usage ou désaffectées. La résilience et la durabilité s'appliquent tout au long du cycle de vie, et toutes ses étapes nécessitent du financement ainsi qu'une atténuation des risques.

8 Objectifs de développement durable, ONU

9 Infrastructures durables et résilientes, site Web de l'OCDE

10 The stability of Africa's infrastructure-led growth, Clyde & Co, 2024 (en anglais)

PERTINENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

Les ODD ont pour objectif d'impulser un changement positif dans les économies et sociétés émergentes, notamment en éliminant la pauvreté et la faim. Il s'agit également de permettre au continent d'exploiter tout son potentiel de développement, de limiter les impacts du changement climatique. Et par-dessus tout, protéger le climat et notre précieuse planète bleue. Toutefois, seuls 6 % des ODD mesurables en Afrique sont en bonne voie pour être atteints d'ici 2030.¹¹ Il faut donner un grand coup d'accélérateur au progrès, notamment au travers d'une très forte hausse de l'investissement dans les infrastructures, en particulier dans les régions rurales.

« Augmenter l'investissement dans les infrastructures est l'un des facteurs indispensables pour répondre aux ODD et engager la transformation structurelle des économies africaines en faveur d'une croissance économique inclusive et durable. »

Augmenter l'investissement dans les infrastructures est également crucial pour engager la transformation structurelle des économies africaines en faveur d'une croissance économique inclusive et durable. Il s'agit là d'une priorité de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Cette hausse de l'investissement permettra également de réduire la forte exposition de nombreuses économies africaines à la volatilité mondiale des prix des matières premières¹², car cette dernière peut aboutir à de l'instabilité économique et entraver l'efficacité de la dépense publique.¹³ Cette mutation structurelle comprend des investissements pour accompagner l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique, mais aussi pour doper les échanges commerciaux au sein du continent – estimés à seulement 18 % de l'ensemble des biens échangés en Afrique¹⁴. Le continent pourrait ainsi profiter pleinement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

11 Rapport sur le développement durable en Afrique 2024, PNUD, 2024

12 State of Africa's Infrastructure Report 2024, AFC, 2024 (en anglais)

13 Tanouh Fadiga Hacime. Rough diamonds: how the volatility of commodity prices polishes or tarnishes the effectiveness of public spending in Africa?, 2024 (en anglais)

14 Corridors routiers transfrontaliers - Élargir l'accès aux marchés en Afrique et favoriser l'intégration continentale, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2023

Graphique 1 : Des investissements considérables dans les infrastructures sont nécessaires pour l'action et l'adaptation climatiques en Afrique ; exemples de secteurs d'investissement.

Source : Faber Consulting



Le déficit africain en infrastructures

Malgré des améliorations, principalement en matière de connectivité de la téléphonie mobile, les déficits en infrastructures – dont les secteurs clés que sont le transport et l'énergie comme illustrés ci-dessous – sont l'une des principales raisons faisant que l'Afrique est hors trajectoire quant à ses ODD et son Agenda 2063.¹⁵ Dans la plupart des secteurs, l'Afrique accuse du retard par rapport aux autres régions du monde au plan des infrastructures.

Par ailleurs, et cela est révélateur du long chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les ODD et l'inclusivité, les populations rurales en Afrique restent défavorisées de manière disproportionnée en termes d'infrastructures par rapport à celles vivant en ville (cf. encadré « Lumière sur les disparités infrastructurelles rurales et urbaines en Afrique » en page 18).

EXEMPLE : DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT NÉCESSAIRES POUR RELIER LES POPULATIONS AFRICAINES ET FACILITER LES ÉCHANGES

Le sous-développement du secteur africain du transport par rapport à d'autres régions du monde est notamment visible dans le score du continent dans l'indice de performance logistique de la Banque mondiale (graphique 2) et la densité du réseau ferroviaire (graphique 3). Le réseau routier en Afrique – par lequel transitent 80 % du trafic de marchandises et 90 % de celui des passagers – souffre également d'un sous-développement majeur. Seuls 53 % des routes sont goudronnées et 43 % seulement de la population africaine a accès à une route praticable en toute saison.¹⁶ Il faudrait augmenter ce réseau toute saison d'un facteur 60 pour atteindre une densité similaire (en proportion de la population) à celle de l'Inde et de la Chine.¹⁷

L'état dégradé du réseau de transport africain contribue à augmenter les coûts logistiques. Par exemple, le prix du fret routier est deux fois plus élevé qu'aux États-Unis et les temps de parcours le long des corridors d'exportation vitaux sont jusqu'à trois fois supérieurs à ceux observés en Asie.¹⁸ Il en résulte une moindre productivité et des prix plus élevés pour les biens – et contribue également au faible niveau d'échanges commerciaux intra-africains.¹⁹ Cette situation rend également plus complexe l'accès aux soins, à l'éducation, aux marchés et aux lieux de travail pour les populations africaines.

15 Perspectives Économiques en Afrique 2024 – Impulser la Transformation de l'Afrique par la Réforme de l'Architecture financière Mondiale, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

16 Corridors routiers transfrontaliers - Élargir l'accès aux marchés en Afrique et favoriser l'intégration continentale, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2023

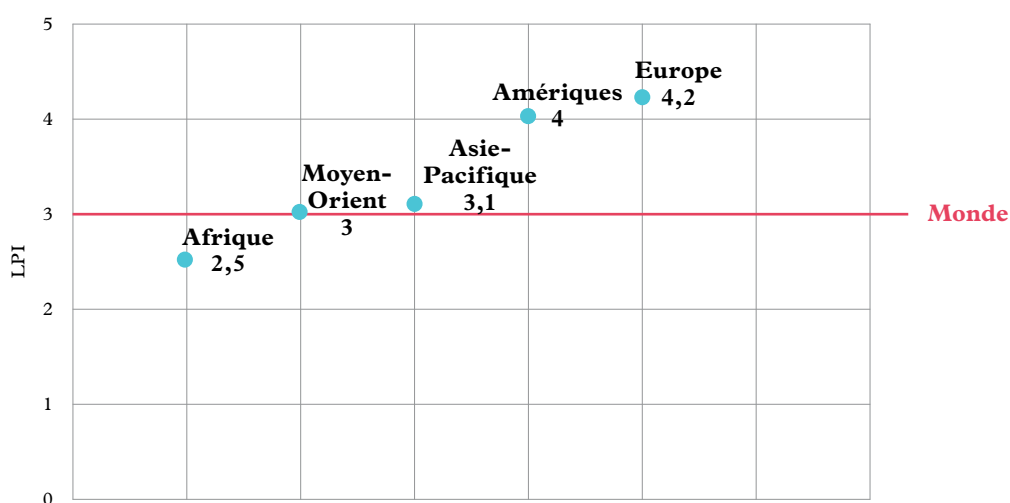
17 State of Africa's Infrastructure Report 2024, AFC, 2024 (en anglais)

18 Trade infrastructure financing in Africa: an exploration of geopolitical funds for private sector participation, Africa Policy Research Institute, 2024 (en anglais)

19 Corridors routiers transfrontaliers - Élargir l'accès aux marchés en Afrique et favoriser l'intégration continentale, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2023

Graphique 2 : Score dans l'indice de performance logistique (LPI), moyenne des pays par région, 2023. Cet indice mesure la compétence ou la qualité des services logistiques.

Source : Banque mondiale.²⁰

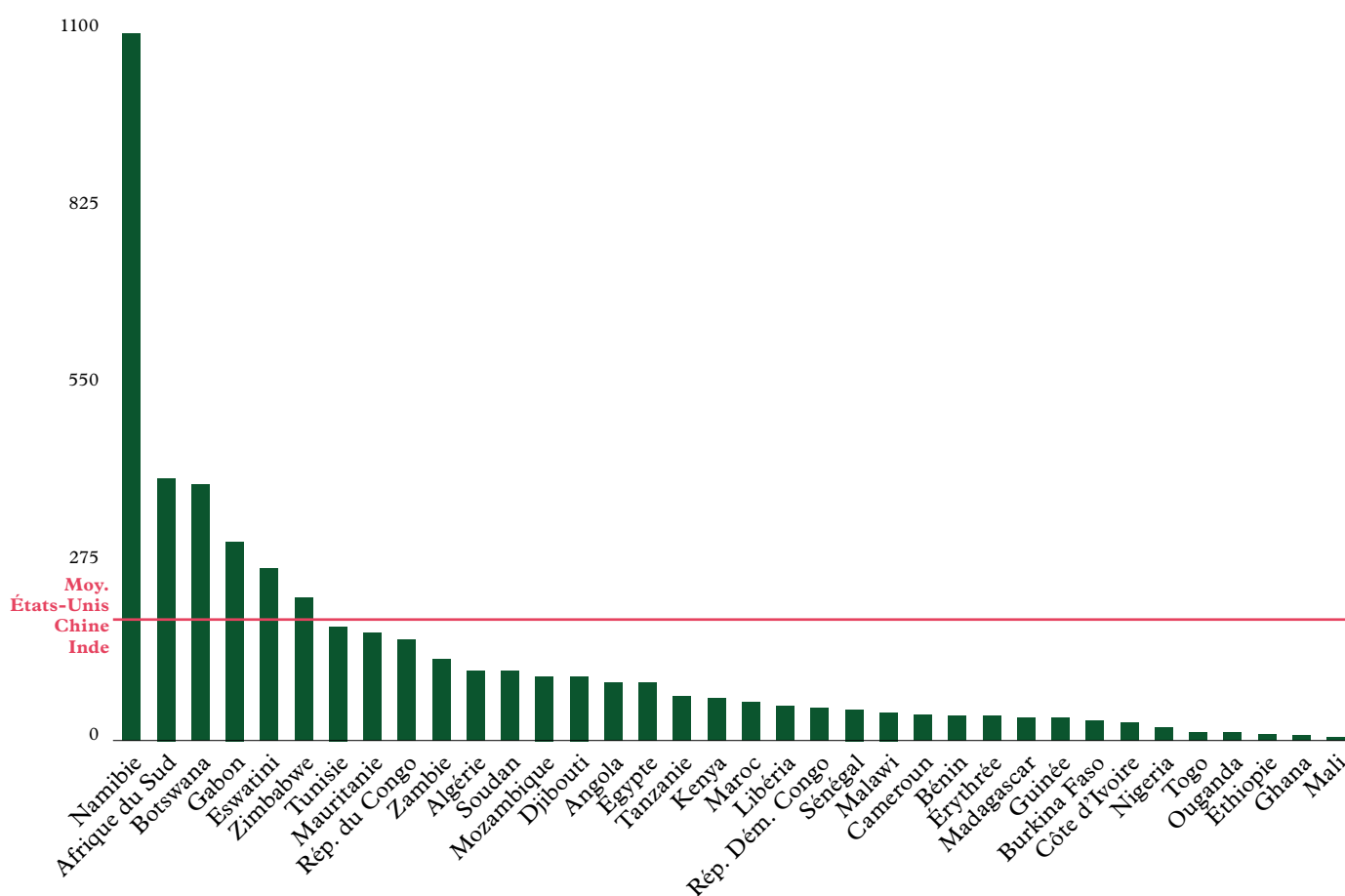


« Signe révélateur du long chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les ODD et l'inclusivité, les populations rurales en Afrique restent défavorisées de manière disproportionnée en termes d'infrastructures. »

²⁰ Pour retrouver la liste des pays, veuillez consulter le site Web de l'indice de performance logistique (LPI) de la Banque mondiale. La catégorie régionale de l'Afrique présentée dans ce graphique comprend l'Égypte, la Libye et le Soudan.

Graphique 3 : Densité du réseau ferroviaire, par pays africain,
 en km/population en millions. À titre de comparaison, la moyenne combinée
 États-Unis / Chine / Inde est indiquée (ligne rouge).

Source : Rapport de 2024 sur l'état des infrastructures en Afrique, AFC.



« L'Afrique possède un immense potentiel inexploité en matière de production et d'accès à une énergie moderne et durable. »

EXEMPLE : DES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES NÉCESSAIRES POUR APPORTER L'ÉTINCELLE À LA CROISSANCE AFRICAINE

L'accès à une énergie fiable et abordable est vital pour la croissance économique.

D'après l'Africa Finance Corporation (AFC)²¹, le continent affiche un grave déficit énergétique (graphique 4), concentré en Afrique subsaharienne, où 50,7 % de la population n'a pas accès à l'électricité. Actuellement, la production d'électricité en Afrique se concentre dans seulement quatre pays et est majoritairement issue de combustibles fossiles. La fourniture d'électricité en Afrique est coûteuse et défaillante. Le secteur du transport s'appuie pour sa part sur des produits pétroliers importés et onéreux. Les coûts de production d'énergie en Afrique sont jusqu'à quatre fois supérieurs à ceux observés aux États-Unis.²² La plupart des ménages africains ont recours à de l'énergie issue des déchets et de la biomasse pour cuisiner et se chauffer. Des sources qui – comme le rapporte l'Agence internationale de l'énergie (AIE)²³ – sont néfastes pour la santé et entravent la productivité (femmes et enfants étant bien plus affectés en proportion), émettent des gaz à effet de serre et participent de l'avancée de la déforestation.

Il faut multiplier par trois la consommation d'énergie par personne en Afrique subsaharienne pour aider l'industrialisation et la croissance économique du continent.²⁴

Face à ce déficit énergétique qui flèche également les domaines clés d'investissement en infrastructures, l'Afrique possède un immense potentiel inexploité en matière de production et d'accès à une énergie moderne et durable (graphique 5).

21 State of Africa's Infrastructure Report 2024, AFC, 2024 (en anglais)

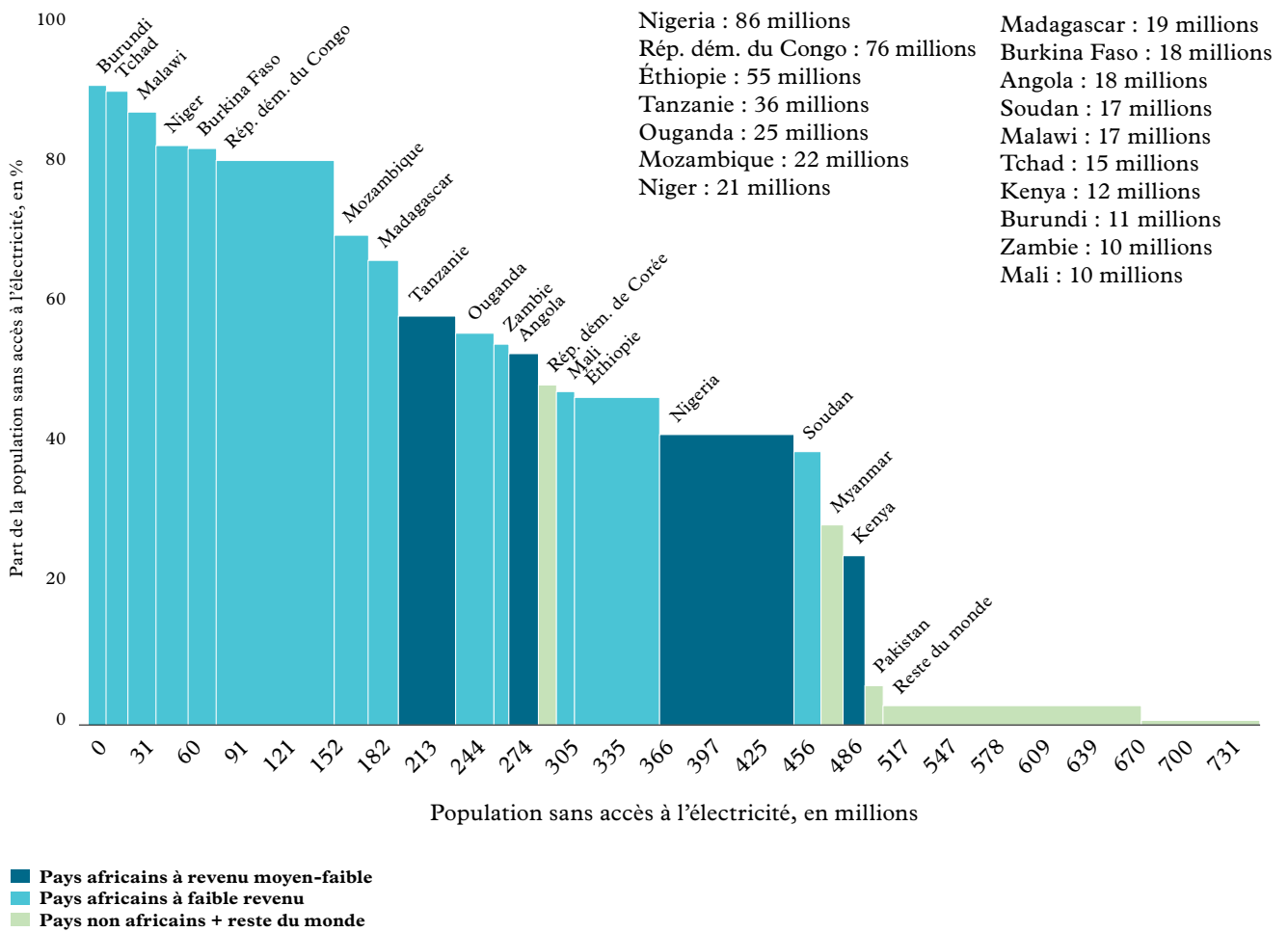
22 Trade infrastructure financing in Africa: an exploration of geopolitical funds for private sector participation, Africa Policy Research Institute, 2024 (en anglais)

23 Accès à une énergie propre pour la cuisine, ODD 7 : données et projections, site de l'AIE.

24 Cet indicateur renvoie à l'augmentation requise pour satisfaire au « Modern Energy Minimum », une mesure développée par l'Energy for Growth Hub et qui tient compte des besoins énergétiques des ménages ainsi que de l'économie dans son ensemble nécessaires pour l'industrialisation et la croissance économique.

Graphique 4 : 20 plus grands pays au monde en termes de pourcentage de la population sans accès à l'électricité. L'Afrique domine le classement.

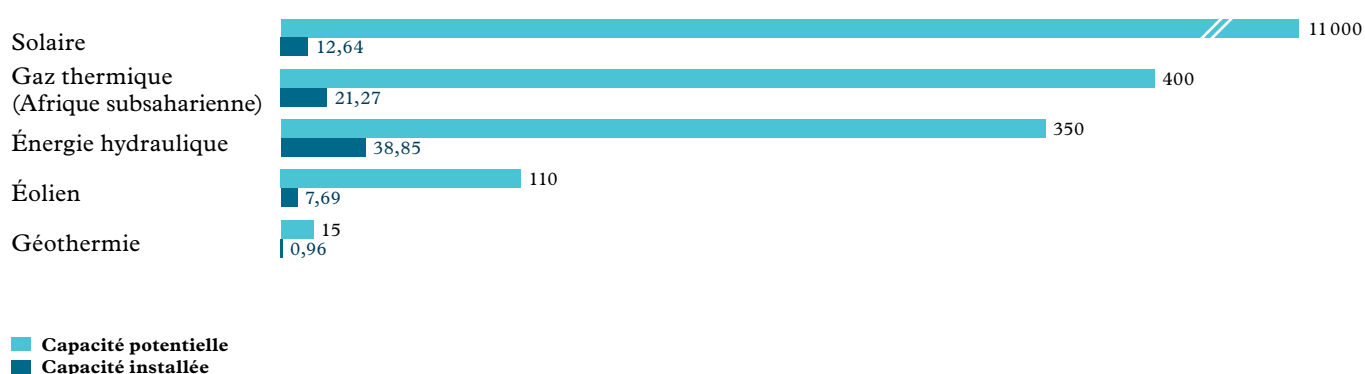
Source : AFC²⁵



25 State of Africa's Infrastructure Report 2024, AFC, 2024 (en anglais)

Graphique 5 : Potentiel de l’Afrique vs puissance installée provenant de sources d’énergie modernes, en gigawatts. L’Afrique recèle un immense potentiel inexploité pour diversifier et augmenter sa capacité de production d’électricité pour les ménages et les entreprises du continent.

Source : AFC²⁶



EXEMPLE : DES INFRASTRUCTURES POUR L’EAU VITALES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ HYDRIQUE

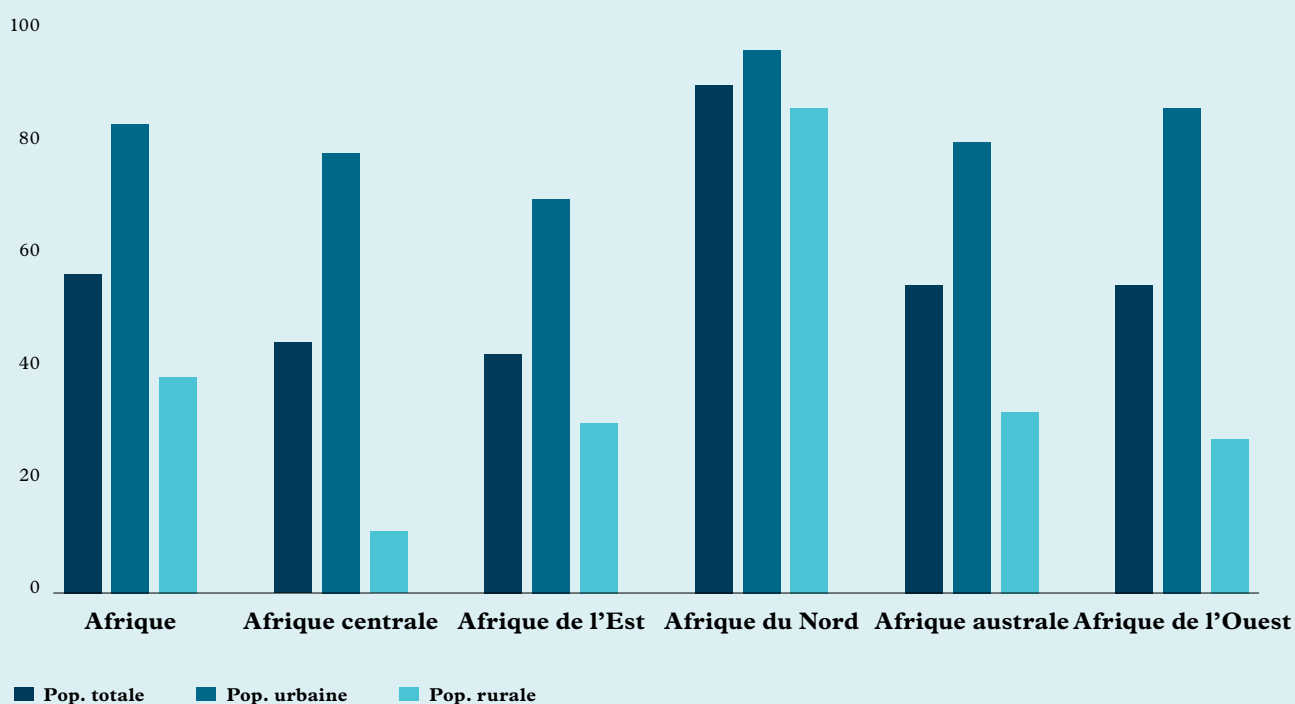
Comme le mentionne l’IOA dans sa prise de position d’octobre 2024, plus de 300 millions d’Africains n’ont pas d’accès à l’eau potable. Seuls 13 pays ont atteint un niveau modeste de sécurité hydrique et les nations du continent perdent 200 milliards de dollars par an en raison d’infrastructures hydrauliques inadéquates. Par conséquent, favoriser la sécurité hydrique est essentiel pour le futur de l’Afrique.

Lumière sur les disparités infrastructurelles rurales et urbaines en Afrique

L'édition 2023 du Rapport sur le développement durable en Afrique²⁷ souligne que les populations rurales du continent sont largement défavorisées par rapport aux habitants des villes en matière d'infrastructures. En moyenne en 2020, par exemple, 78 % de la population africaine rurale, contre 41 % de l'urbaine, n'avait pas accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre. Les zones rurales africaines accusent également un retard sur les aires urbaines en matière d'accès à l'électricité (graphique 6) et à des routes praticables en toute saison. La majorité de la population rurale en Afrique se trouve plus de deux kilomètres d'une telle route. L'accessibilité des régions rurales est une clé de la réduction de la pauvreté, de la promotion de la croissance économique inclusive et de l'optimisation des avantages de l'accord ZLECAf. Par conséquent, l'une des principales recommandations de l'édition 2023 du rapport est d'accélérer la construction de ces routes dans ces zones.

Graphique 6 : Pourcentage de la population africaine rurale, urbaine et totale ayant accès à l'électricité, 2021.

Source : Rapport sur le développement durable en Afrique 2023.²⁸



²⁷ Rapport sur le développement durable en Afrique 2023. Un rapport commun de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, de la Banque Africaine de Développement et du Programme de développement des Nations unies.

²⁸ Ibid.

Besoins et écart de financement en Afrique

DE VASTES FINANCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS

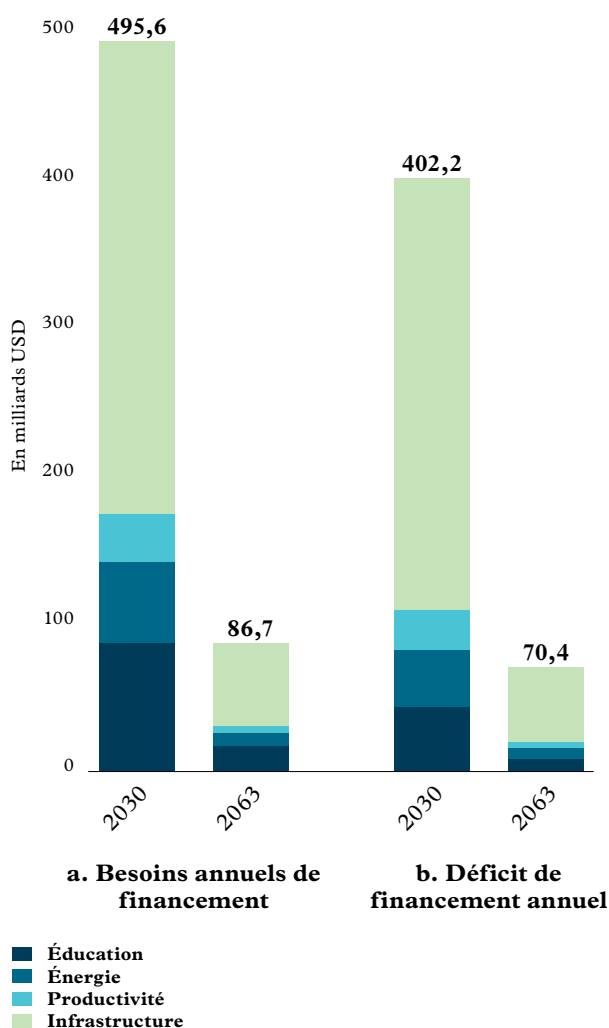
Alors qu'elle est la seconde région du monde à la croissance la plus rapide, avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 4,3 %²⁹ en 2025, l'Afrique affiche un immense besoin de financement pour sa transformation structurelle. Au premier rang de ces besoins figurent les infrastructures.

Comme l'indique le graphique 7, l'AfDB estime que l'Afrique a besoin de 495,6 milliards de dollars américains par an (soit environ 17 % du PIB du continent projeté en 2024) d'ici 2030 pour remplir ses ODD. Il lui faut également 86,7 milliards de dollars américains par an (soit 3 % du PIB du continent projeté en 2024) pour accélérer le processus de transformation dans le cadre de l'Agenda 2063 et se mettre au niveau d'autres pays émergents à haute performance affichant actuellement un niveau similaire de développement.³⁰ Le déficit de financement (cf. également graphique 8) pour ces deux objectifs est abyssal, s'inscrivant à 81 % des besoins totaux.

Au plan sectoriel, les infrastructures routières constituent le besoin de financement le plus important en Afrique (64,8 % du total pour l'Agenda 2063) et le déficit de financement (72,9 % du total dans le cadre de l'Agenda 2063). Viennent ensuite les infrastructures dédiées à l'éducation (y compris les bâtiments) et à l'énergie (graphique 7).³¹

Graphique 7 : Estimation des (a) besoins de financement et du (b) déficit de financement à combler, par an, pour répondre aux ODD du continent d'ici 2030 (barre de gauche sur chaque graphique) et à la transformation structurelle de l'Agenda 2063 (barre de droite), par secteur, en milliards de dollars américains. L'Afrique affiche un déficit abyssal de financement des infrastructures pour les deux objectifs.

Source : Perspectives Économiques en Afrique 2024.³²



²⁹ Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

³⁰ Ibid.

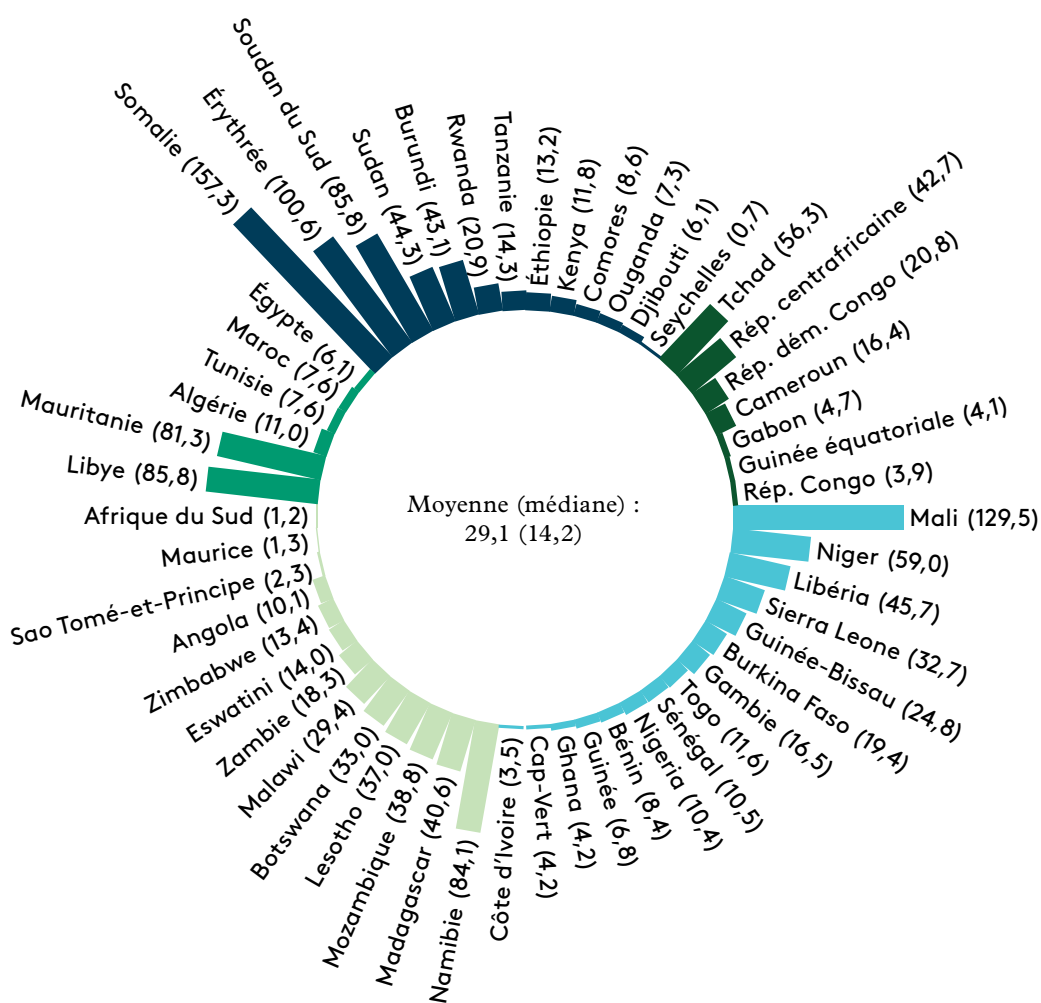
³¹ Ibid.

³² Ibid.

Graphique 8 : Estimation du déficit de financement en Afrique, en pourcentage du PIB 2024 prévu, par pays africain, afin de répondre (a) aux ODD 2030 et à (b) l'Agenda 2063. Les pays sont regroupés par région. La moyenne et la médiane sont indiquées au centre de chaque cercle.

Source : Perspectives Économiques en Afrique 2024.³³

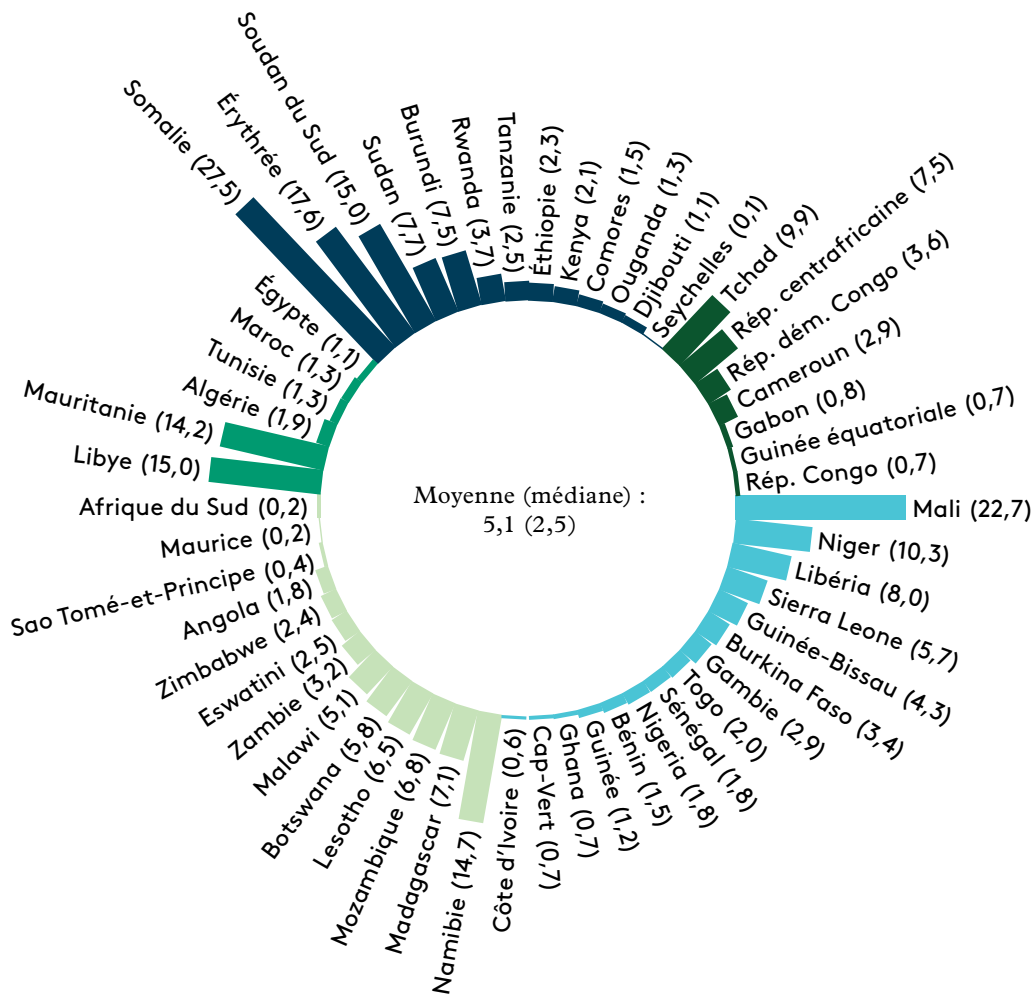
a. 2030



33 Ibid.

- Afrique de l'Est
- Afrique centrale
- Afrique de l'Ouest
- Afrique australe
- Afrique du Nord

b. 2063



Financer les infrastructures

INSUFFISANCE DES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES NATIONAUX

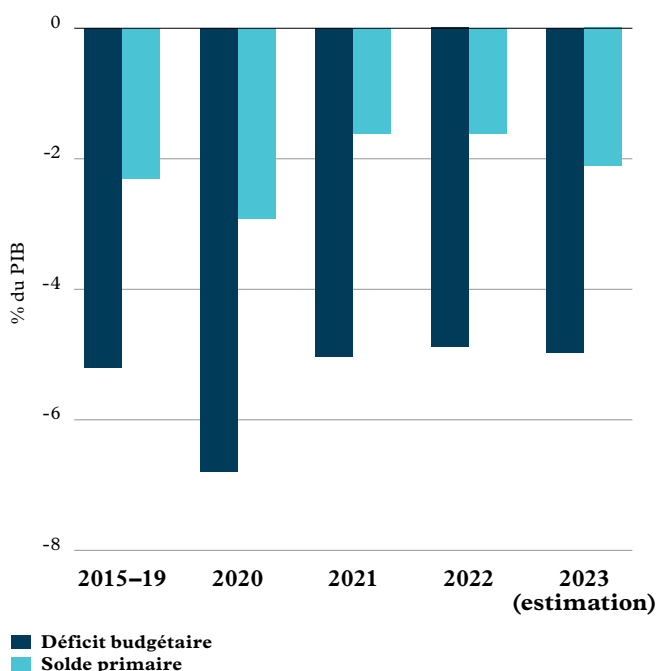
Les revenus nationaux insuffisants et le coût élevé du service de la dette continuent (graphique 9) d'entraver la capacité des gouvernements africains à financer les infrastructures à partir de leurs recettes budgétaires générales. Concernant les recettes par exemple, l'AfDB estime le ratio recettes fiscales/PIB médian de l'Afrique à seulement 13,6 %, contre 15,4 % dans d'autres pays émergents et 21,1 % dans les pays à haut revenu. S'agissant des coûts du service de la dette, en octobre 2024, 20 pays africains à faible revenu étaient exposés à un risque élevé de surendettement ou se trouvaient déjà dans cette situation.³⁴ Au cours de la dernière décennie, la dette extérieure de l'Afrique a plus que doublé. Le coût du service de cette dette a atteint un niveau record de 102,6 milliards de dollars américains en 2024 (graphique 10).³⁵

« Bien que le niveau de la dette publique en Afrique se soit stabilisé et devrait avoir légèrement reculé 2024, il reste élevé et supérieur aux niveaux pré-covid dans de nombreuses économies africaines. »

Des signes positifs se font jour en matière de perspectives. Bien que les déficits budgétaires aient augmenté en glissement annuel en 2023 dans quatre régions africaines sur cinq, l'équilibre budgétaire du continent devrait s'améliorer en 2024 et en 2025. Cette évolution traduit les initiatives visant à améliorer la mobilisation des ressources nationales et les programmes de restructuration de la dette. Toutefois, ce premier aspect demeure un défi considérable en Afrique. En effet, bien que le niveau de la dette publique en Afrique se soit stabilisé et devrait avoir légèrement reculé 2024, il reste élevé et supérieur aux niveaux pré-covid dans de nombreuses économies africaines.³⁶

Graphique 9 : Équilibre budgétaire (déficit) de l'Afrique et solde primaire en pourcentage du PIB.

Le déficit budgétaire intègre les coûts du service de la dette, tandis que le solde primaire les exclut.
Source : Perspectives Économiques en Afrique 2024.



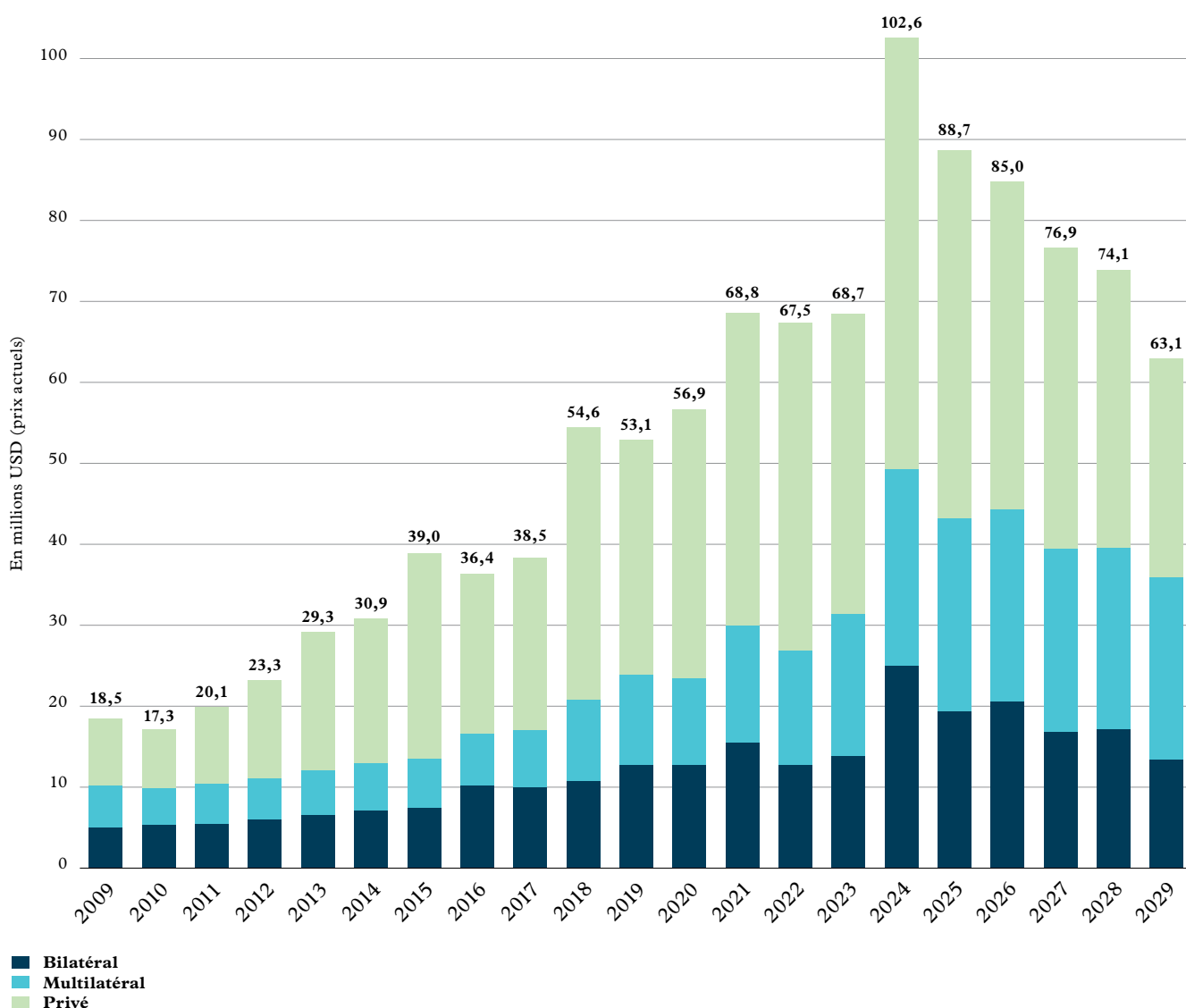
³⁴ Liste des pays à faible revenu et analyses de soutenabilité de leur dette pour les pays éligibles au PRGT au 31 octobre 2024, FMI (en anglais)

³⁵ African Debt, ONE.org (en anglais)

³⁶ Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

Graphique 10 : Coûts annuels du service de la dette externe des pays africains, par type de créancier. En 2024, ces coûts ont atteint des niveaux record. Selon les prévisions, ils devraient reculer, mais rester élevés et supérieurs aux niveaux pré-covid ces prochaines années.

Source : ONE³⁷



37 African Debt, ONE.org (en anglais)

LA DETTE FINANCE LES INFRASTRUCTURES

En raison des revenus nationaux insuffisants, de nombreux projets d'infrastructures en Afrique ont été financés, au moins partiellement, par de la dette bilatérale ou multilatérale émanant de banques de développement et de créanciers privés. Parmi les financements bilatéraux, on retrouve par exemple la Nouvelle route de la soie chinoise (Belt and Road Initiative, BRI) et la stratégie Global Gateway (GGI) de l'Union européenne.³⁸

DOPER LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Une meilleure mobilisation des ressources nationales est vitale pour répondre aux besoins de transformation structurelle et d'infrastructures de l'Afrique. Mais les obstacles à franchir sont nombreux et les soldes budgétaires nationaux ne suffiront pas. Il faut donc faire appel à d'autres sources de financement, en plus de doper les afflux de donateurs et le financement concessionnel (capital à taux zéro ou à faible et/ou échéances plus longues) pour réduire la fragilité en matière de dette.³⁹

Les ressources nationales supplémentaires pour financer les ODD de l'Afrique et la transformation structurelle – y compris à destination des infrastructures – peuvent être mobilisées par divers moyens. Primo, en exploitant l'investissement dans les ressources naturelles du continent, secundo en améliorant la collecte de l'impôt et tertio en améliorant l'efficacité de la dépense publique. Réduire le poids de la dette est également un paramètre déterminant, y compris au travers de réformes de la gouvernance afin de renforcer la capacité de gestion de la dette de l'Afrique. Des mesures d'accompagnement peuvent également être prises, notamment la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption (représentant un

manque à gagner pour l'Afrique estimé à 10 milliards de dollars américains⁴⁰). Citons également la dépréciation des devises – qui augmente les coûts d'importation et de service de la dette externe – ainsi que l'inflation.⁴¹

« Les sources alternatives de financement doivent donc être davantage mobilisées, en plus de doper les afflux de donateurs et le financement concessionnel pour réduire la fragilité en matière de dette. »

Le secteur privé représente également une source importante de financement pour réduire le déficit africain en infrastructures. Il s'agit d'une classe d'actifs de diversification pour les investisseurs affichant un potentiel de flux de trésorerie stables et à long terme. Les solides perspectives de croissance économique de l'Afrique, qui impliquent l'amélioration des flux de revenus des infrastructures et de la qualité de crédit, permettront de flécher l'investissement privé dans ces projets et/ou pour la propriété et la gestion. Ces aspects aideront à accélérer le développement d'infrastructures en Afrique et à apporter de nouvelles technologies et pratiques de gestion indispensables. Toutefois, limiter le risque d'investissement⁴² représente également un facteur clé des décisions de placement des investisseurs.

Limiter le risque d'investissement

Les facteurs de risque déterminants sont nombreux. Citons par exemple la stabilité politique, les risques économiques, la transparence, l'État de droit et les cadres réglementaires, qui sont autant d'aspects clés pour les investisseurs.⁴³ En l'absence d'un environnement de politique macro-économique sain

38 Trade infrastructure financing in Africa: an exploration of geopolitical funds for private sector participation, Africa Policy Research Institute, 2024 (en anglais)

39 Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

40 Séminaire sur les mesures anticorruption en Afrique : les experts privilégient une coopération judiciaire plus efficace pour le recouvrement des avoirs criminels au service de la croissance économique, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

41 Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024 ; source de l'ensemble du paragraphe

42 Le risque d'investissement désigne l'incertitude de réaliser les rendements escomptés ou la perte d'une partie/de l'ensemble du capital investi en raison de facteurs tels que la volatilité de marché ou l'instabilité économique.

43 Finance and Investment in Africa: Trends and Opportunities for Securing Africa's Ecological Futures, WWF, 2024 (en anglais)

L'assurance facilite et protège les investissements en infrastructures

Expert des risques, investisseur institutionnel de long terme et prestataire de solutions de réduction des risques, et s'appuyant sur de solides notations de crédit – p. ex. garanties de performances (sûreté) et protection contre les risques matériels, de responsabilité, de crédit et politiques – le secteur de l'assurance est un puissant catalyseur de l'investissement en infrastructures et fournit une couverture permanente. Pour des informations détaillées et des études de cas, cf. la section suivante « Le rôle de catalyseur de l'assurance ».

et stable, les risques de marché et politique font augmenter le coût du capital et entravent l'accès à ce dernier pour financer les infrastructures.⁴⁴ Le manque de planification et de coordination transfrontalières en Afrique peut également peser sur les décisions d'investissement. Il en va de même de la perception des risques en Afrique – une problématique que des données améliorées permettraient de traiter.⁴⁵ Étant donné que 80 % des projets d'infrastructures en Afrique échouent au stade de la faisabilité⁴⁶, un autre facteur d'investissement majeur réside dans la préparation professionnelle des projets. Cela inclut la visibilité et la certitude des revenus, qui peuvent être facilitées par la mise en place de structures d'aide à la préparation. L'aboutissement réussi de précédents projets d'infrastructures permet aussi d'engager les investisseurs (cf. encadré à la page 26, « Du succès naît le succès »).

Un autre instrument vital pour faciliter l'investissement en infrastructures et la protection permanente réside dans des solutions d'assurance d'atténuation des risques pour ces actifs. Elles protègent les investisseurs ainsi que les exploitants/gérants contre les divers risques et sur l'ensemble du cycle de vie.

Les solutions de crédit et de garantie proposées par le secteur de l'assurance (cf. p. ex. l'encadré à la page XX, « Le rôle de catalyseur de l'assurance »), par les banques de développement comme l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) de la Banque mondiale, ainsi que les prêts garantis par l'État peuvent également constituer un stimulus déterminant pour doper l'investissement en infrastructures.

Au plan des structures de financement, la finance mixte (association de capitaux privés et publics) peut également aider à réduire le risque des projets. Dans ce cas, les fonds sont fournis par au moins une partie à des conditions plus intéressantes que des prêts commerciaux. Ce type de solution gagne en importance pour attirer l'investissement en infrastructures, notamment sur les marchés émergents. Par exemple, 698 millions de dollars américains provenant d'entités publiques et privées ont financé le projet de parc éolien du lac Turkana au Kenya, fournissant une énergie propre à plus d'un million de foyers.⁴⁷

Tous ces facteurs peuvent aider les projets d'infrastructures à devenir finançables⁴⁸ auprès des investisseurs et à faire de l'infrastructure en Afrique une classe d'actifs viable.

44 Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

45 To get more capital, Africa needs more data, The Economist, novembre 2024 (en anglais)

46 Commentaires du Dr Akinwumi A. Adesina, Président de la Session du Groupe de la Banque Africaine de Développement : Invest in Africa: Green Energy Access, Digital Economy and Infrastructure Finance Gap, COP 28, ÉAU, 1er décembre 2023, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2023 (en anglais)

47 Fuelling Africa's infrastructure growth: alternative funding, Clyde & Co, 2024 (en anglais)

48 La « faisabilité bancaire », la « bancabilité » ou encore le « caractère finançable » d'un projet désigne le fait qu'il satisfait aux exigences d'un financeur afin de lui fournir les capitaux nécessaires à sa réalisation. Les gains financiers (rendements) que l'investissement dans un projet est susceptible de générer auront un poids supérieur auprès du secteur privé par rapport au secteur public et aux financiers donateurs multilatéraux. Ces derniers peuvent davantage se concentrer sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux ainsi que sur le potentiel de développement. Source : Développer les projets d'infrastructures de transport finançables : étude de cas, expériences et supports d'apprentissage pour les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays de transit, ONU

Du succès naît le succès

Les infrastructures doivent être efficaces pour les communautés qu'elles servent. Comme le souligne l'AfDB⁴⁹, des infrastructures efficaces nécessitent des investissements adaptés et en conséquence dans la gouvernance économique, la recherche technologique et scientifique, ainsi que dans la gestion des connaissances à l'échelle du continent.

Des infrastructures efficaces attireront également des investissements supplémentaires. Premièrement, elles sont le signal d'un faible risque d'agence. Des intérêts non alignés entre les entités privées et les autorités gouvernementales peuvent générer des risques d'agence (potentiellement coûteux) susceptibles de dissuader les investisseurs privés. La preuve d'un développement réussi des infrastructures dans un pays, p. ex. un environnement institutionnel favorable, de la main-d'œuvre qualifiée, des techniciens et une bonne gestion sont autant de signaux d'un faible risque d'agence. Cela aide à attirer l'investissement privé pour d'autres projets.⁵⁰ Deuxièmement, l'aboutissement du développement réduit les coûts et accroît ainsi la productivité, augmentant le potentiel retour sur investissement.⁵¹

Favoriser l'investissement de capitaux propres pourrait donner l'impulsion nécessaire dans les pays africains les moins développés et à faible croissance. En effet, ce type de financement affiche un risque d'agence plus faible (intérêts mieux alignés en matière de résultats qualitatifs), et les investisseurs de cette catégorie tendent à avoir une tolérance au risque plus élevée que les investisseurs en dette. Une fois les infrastructures davantage développées, le financement de la dette est susceptible de devenir une source de financement plus répandue.⁵² En effet, la dette est généralement moins chère que d'autres formes de financement, dont les capitaux propres/actions, en raison de sa structure de paiement (versements réguliers) et de sa flexibilité de (re)financement.⁵³

49 Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

50 Lu, Qiongfang & Wilson, Craig, 2024. Infrastructure Financing in Africa, Journal of International Financial Markets, Institutions and Money, Volume 91(C) (en anglais)

51 Finance and Investment in Africa: Trends and Opportunities for Securing Africa's Ecological Futures, WWF, 2024 (en anglais)

52 Lu, Qiongfang & Wilson, Craig, 2024. Infrastructure Financing in Africa, Journal of International Financial Markets, Institutions and Money, Volume 91(C) (en anglais)

53 Long-term debt financing in Africa is a problem... and an opportunity, FSD Africa (en anglais)

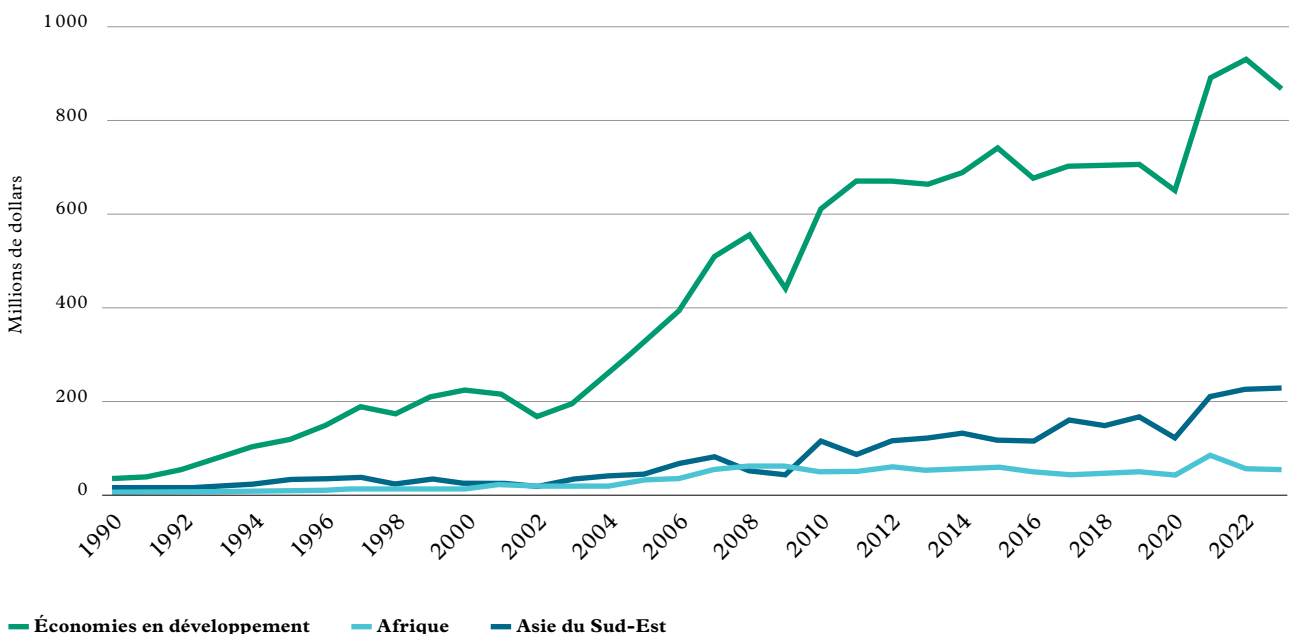
EXEMPLES DE TENDANCES ET D'OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT

Potentiel de croissance des flux d'investissement direct étranger (IDE) en Afrique

Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 de l'ONU, les flux d'IDE vers l'Afrique ont baissé de 3 % en glissement annuel en 2023, à 53 milliards de dollars américains. Ils restent faibles comparés aux autres économies émergentes (graphique 11). Le nombre et la valeur estimée des transactions internationales de financement de projets (majoritairement pour les infrastructures) ont également reculé en 2023, respectivement de 26 % et de 50 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, et c'est un signe qu'il s'agit là d'un champ d'intérêt émergent pour les investisseurs, les annonces de projets « greenfield » ont augmenté de 7 %. Le plus grand d'entre eux est un projet d'hydrogène vert en Mauritanie, dont il est attendu qu'il génère un investissement de 34 milliards de dollars américains. De plus, l'Afrique a reçu plus de 10 milliards de dollars américains pour le financement de production d'électricité éolienne et solaire, avec les plus grandes fermes du genre en Égypte, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Citons également des investissements dans les chaînes de valeur des véhicules électriques, dont une usine de production de batteries au Maroc, pour la construction de laquelle 6,4 milliards de dollars américains ont été investis. Les principales économies investissant en Afrique, par stock d'IDE en 2023, sont les Pays-Bas, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine.⁵⁴

Graphique 11 : Flux d'IDE vers l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et l'ensemble des économies émergentes, en milliards d'USD.

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2024⁵⁵



⁵⁴ Rapport sur l'investissement dans le monde 2024, ONU

⁵⁵ Ibid.

L'IDE intra-africain attendu en hausse

Le protocole d'investissement de la ZLECAf, adopté en 2023, devrait porter la hausse de l'IDE entre les pays d'Afrique.⁵⁶

Au sein du continent africain, les efforts visant à améliorer la coordination transfrontalière des projets d'infrastructures – y compris ceux pour surmonter les différences en matière de gouvernance, de cadre réglementaire, de niveau d'activité économique et de paix – seront déterminants sur deux niveaux. Primo, pour l'IDE intra-africain et deuxièmement, pour la réussite de ces projets.

L'émergence de marchés nationaux des capitaux recèle du potentiel

Le financement des infrastructures à partir des marchés des capitaux locaux n'en est qu'à ses débuts, mais il est lancé. Les marchés nationaux africains sont pour la plupart petits et faiblement liquides. Les marchés obligataires locaux affichent pour leur part une faible liquidité, des points de référence de prix limités, des cadres réglementaires rigides et des infrastructures inefficaces.⁵⁷ Des efforts sont en cours pour créer des marchés des capitaux efficaces et liquides afin de fournir un financement en devise locale provenant du secteur privé et du secteur des fonds de pension en faveur du développement économique de l'Afrique, y compris pour ses infrastructures.⁵⁸ Si ces démarches aboutissent, ces marchés permettront de dynamiser le financement des infrastructures sans le coût additionnel du risque de change.

Un accès volatil aux marchés internationaux des capitaux

Depuis 1995, l'accès de l'Afrique aux marchés internationaux des capitaux s'est étendu. Le marché des emprunts obligataires en euros en particulier s'est avéré une source de financement précieuse et flexible (sans condition de politique). D'après l'AfDB, en 2020, plus de 21 pays africains avaient émis des obligations en euros, levant ainsi plus de 155 milliards de dollars américains pour financer des projets de développement, dont certains d'infrastructures. Témoin de la volatilité des sources, la plupart des économies d'Afrique subsaharienne ont perdu l'accès aux marchés mondiaux des capitaux dans le contexte de taux d'intérêt élevés en 2022 et 2023. L'accès s'est toutefois rouvert en 2024 avec la baisse des taux.⁵⁹

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Créer des marchés de capitaux efficaces en Afrique, Groupe Banque mondiale, fiche d'information

⁵⁸ How capital market development can help shape Africa's future, CFA Institute, 2024 (en anglais)

⁵⁹ Africa's Eurobonds market roars back to life, African Business, 2024 (en anglais)

« La dette permet le développement, mais son coût devrait être abordable et ne pas l'emporter sur les avantages de l'investissement. »

Les fonds souverains pourraient gagner en importance

L'Afrique compte environ 25 fonds souverains. Bien que ces fonds ne représentent qu'une fraction des actifs souverains mondiaux et la plupart étant à un stade de développement relativement précoce, ils ont un rôle unique à jouer dans le développement de leur économie domestique et pour attirer les capitaux d'investisseurs internationaux.⁶⁰ Au Nigeria, la Sovereign Investment Authority a par exemple déjà investi 5,5 milliards de dollars américains dans le développement d'infrastructures.⁶¹ S'ils croissent, ces fonds souverains pourraient constituer des sources alternatives de financement importantes.

Un financement abordable est nécessaire

La dette permet le développement, mais son coût devrait être abordable et ne pas l'emporter sur les avantages de l'investissement. Il est vital d'observer les principaux ratios d'endettement, même dans un environnement de taux bas. Pour ne citer qu'un exemple des impacts variables du type de dette sur la croissance, une étude mondiale conduite en 2024 a conclu que si le financement obligataire par des créanciers privés internationaux avait influé de manière importante et positive sur le taux de croissance du PIB par habitant dans les pays émergents, les prêts commerciaux avaient pour leur part été néfastes.⁶² L'AfDB⁶³ propose de réformer l'architecture financière mondiale pour simplifier l'accès à un financement abordable en vue de la transformation structurelle de l'Afrique.

60 Africa's Sovereign Wealth Funds Can Spur Growth and Nation Building, Boston Consulting Group, 2023 (en anglais)

61 Fuelling Africa's infrastructure growth: alternative funding, Clyde & Co, 2024 (en anglais)

62 Does private share of public external debt support economic growth in developing countries? International Economics, Volume 178, 2024 (en anglais)

63 Perspectives économiques en Afrique 2024, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024

Au carrefour des secteurs public, privé et de l'assurance dans le développement des infrastructures en Afrique

Entretien avec Mario Wilhelm, Managing Partner, Rift Partners et Anthony Chaillet, Managing Partner, Rift Partners

De quoi l'Afrique a-t-elle besoin pour sa prospérité et sa pérennité économiques ?

Le continent africain possède un immense potentiel de progrès économique, mais pour le réaliser, il faut deux choses. D'une, le libre-échange intercontinental, ce qui exige des cadres politiques efficaces et harmonisés à l'échelle du continent. De deux, le développement d'infrastructures, qui nécessite une hausse massive de l'investissement bien au-delà des niveaux actuels. Ces deux aspects sont vitaux et le premier ne peut aboutir sans le second. Le transport de marchandises entre les différents pays est inefficace et coûteux si, par exemple, les réseaux routier et ferroviaire ne sont pas fiables. De plus, le manque d'infrastructures étendues existantes en Afrique constitue une opportunité unique d'intégrer des pratiques durables dès le départ, pour s'assurer que les évolutions futures seront à la fois résilientes et responsables au plan environnemental.

Quels acteurs publics jouent un rôle clé dans le développement des infrastructures en Afrique ?

La plupart des projets d'infrastructures sur le continent impliquent le secteur public, à savoir les gouvernements africains et étrangers, les IDE comme l'AfDB et les organisations internationales.

Les gouvernements portent la responsabilité finale de leurs économies et populations, et sont donc les premiers intéressés par le développement et le maintien des infrastructures. Toutefois, ils ne disposent pas des ressources nécessaires ni pour combler le fossé considérable de financement des infrastructures en Afrique ni pour attirer l'investissement privé. L'IDE a par exemple pour mission de réaliser des objectifs de développement et favoriser le progrès économique dans les pays émergents. Les acteurs de l'IDE affichent donc un vif intérêt pour accompagner l'Afrique dans le développement de ses infrastructures.

Comment les acteurs publics aident-ils les gouvernements africains à combler le fossé de financement des infrastructures ?

En proposant un soutien technique et financier, et en favorisant le financement par le secteur privé.

Par exemple, les investisseurs privés rechignent souvent à entreprendre des études exploratoires de pré-faisabilité des infrastructures. En menant ces études, les acteurs publics surmontent cet obstacle et aident à attirer les capitaux

privés pour les phases suivantes des projets. Une récente étude de faisabilité soutenue par le gouvernement allemand en Namibie a par exemple conclu que le pays disposait d'un avantage concurrentiel à long terme dans la production d'hydrogène et d'ammoniac verts.

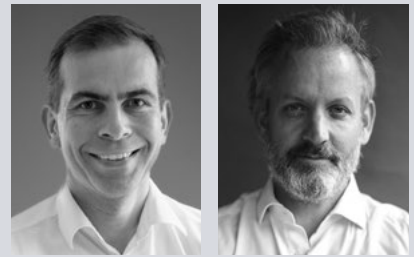
En matière de soutien financier, les acteurs de l'IDE jouissent d'un statut de créancier privilégié et donc de notations de crédit favorables. Autrement dit, ils peuvent emprunter à des conditions de marché avantageuses et en faire profiter les gouvernements sous la forme de prêts pour le développement des infrastructures. Cela s'appelle le financement non concessionnel. Certains acteurs de l'IDE proposent également le financement concessionnel, qui peut désigner des prêts et autres instruments financiers à des conditions plus généreuses que celles du marché.

L'IDE facilite également les structures de financement syndiquées, au travers desquels l'IDE apporte des fonds aux côtés du secteur privé. Ce type de structure est susceptible d'attirer ce dernier et de lui profiter, car derrière l'IDE, on retrouve des investisseurs responsables et compétents. De plus, ils créent des opportunités d'accès à des contrats publics à grande échelle pour le secteur privé. Les instruments de première tranche de pertes, où l'entité publique prend à sa charge la première perte, constituent une mesure incitative supplémentaire pour l'engagement du secteur privé. Idem pour les regroupements au niveau des portefeuilles grâce à une meilleure répartition des risques. La SFI affiche un historique de performance particulièrement : elle propose du financement syndiqué depuis 1957 et son premier programme de syndication de prêts.

« Les autorités réglementaires en Afrique pourraient augmenter l'ampleur du déploiement du capital en faveur du développement des infrastructures en ajustant les pondérations de risque de capital. »

De quelle manière le secteur de l'assurance peut-il accompagner les secteurs public et privé dans le financement des infrastructures en Afrique ?

L'assurance soutient le financement des infrastructures au travers d'une expertise partagée, d'évaluation et de transfert des risques, c'est-à-dire la réduction des risques des projets, et en tant qu'investisseur institutionnel.



Une fine compréhension des risques en présence et leur limitation pour les projets d'infrastructures sont essentielles pour les investisseurs publics et privés, car elles améliorent la confiance et leur permettent de déployer davantage de capital. Comprendre le risque climatique et transférer les risques de crédit, politiques et de performance sont d'une importance capitale pour financer les infrastructures en particulier.

Pour aider à faciliter le développement des infrastructures en Afrique, le secteur de l'assurance collabore par exemple étroitement avec le Groupe Banque mondiale sur des thèmes comme l'assurance et les garanties du risque de crédit et du risque politique. Un autre excellent exemple réside dans la mise en place d'une structure de souscription dédiée pour le développement précoce des risques de forage au Kenya. Cet outil est soutenu par les assureurs locaux, les parties prenantes du secteur public et FSD Africa. En limitant le risque exploratoire pour les investisseurs, cette structure permettra au Kenya d'exploiter ses actifs naturels uniques pour les énergies propres.

« Notre principale recommandation au secteur de l'assurance est d'embrasser pleinement les technologies et analyses avancées pour mieux quantifier le risque d'infrastructure en Afrique. »

Que pourraient faire les autorités réglementaires africaines pour améliorer l'attractivité des infrastructures en tant que classe d'actifs pour les investisseurs africains ?

Elles pourraient augmenter l'ampleur du déploiement du capital en faveur du développement des infrastructures en ajustant les pondérations de risque de capital. Une large part du capital du secteur privé se trouve au sein et en dehors des marchés financiers africains, en étant p. ex. investi dans des obligations d'État. Toutefois, le déploiement de ces capitaux vers le financement des infrastructures africaines se trouve entravé par des exigences réglementaires élevées. Autrement dit, il n'est pas encouragé, ou le risque de défaut associé aux infrastructures africaines est jugé élevé.

Il s'agit là d'une opportunité pour le secteur de l'assurance et les autorités réglementaires de collaborer pour abaisser les exigences de capital en vue d'améliorer l'attractivité des infrastructures en tant que classe d'actifs pour les investisseurs, y compris les assureurs.

Les technologies et analyses avancées peuvent-elles aider à mobiliser davantage de financement ?

Tout à fait. Ce phénomène peut notamment être observé au travers des start-up de l'assurtech qui exploitent l'IA, la détection à distance et les analyses de vastes volumes de données afin de générer des informations sur les risques en temps réel et en haute résolution. Ces capacités sont particulièrement efficaces dans la modélisation des risques climatiques, le suivi des actifs et les analyses prédictives, alors que les méthodes classiques de souscription peinent en raison de données historiques limitées. Ces solutions ont le potentiel d'améliorer la quantification des risques, permettant une tarification plus précise, une souscription plus rapide et l'émergence de modèles d'assurance paramétrique. Et ce tout en rendant l'assurance plus accessible et en créant de nouvelles opportunités de placement.

« Nous recommandons une implication plus précoce du secteur de l'assurance par le secteur public afin de profiter de sa vaste expertise en matière de risque et de concrétiser davantage de projets d'infrastructures. »

Quelles sont vos principales recommandations au secteur public et au secteur de l'assurance ?

Souvent, le secteur de l'assurance est sollicité une fois le projet approuvé. Nous recommandons une implication plus précoce du secteur de l'assurance par le secteur public, à savoir dès la phase de faisabilité et de planification des projets d'infrastructures, afin de profiter de sa vaste expertise en matière de risque et de concrétiser davantage de projets.

Notre principale recommandation au secteur de l'assurance est d'embrasser pleinement les technologies et analyses avancées pour mieux quantifier le risque d'infrastructure en Afrique.

Lisser la voie pour le développement des infrastructures en Afrique

Entretien avec Najwa el Iraki, Fondateur & CEO, AfricaDev Consulting

Quelles sont les principales difficultés que vous voyez dans l'obtention d'investissements en infrastructures en Afrique ?

Souvent, les investisseurs perçoivent des risques accrus en matière de financement d'infrastructures en raison de l'instabilité politique. Les changements de politique gouvernementale ou l'instabilité peuvent faire échouer des projets. Cela joue donc un rôle important dans l'estimation du succès à long terme d'un investissement en infrastructures. L'imprévisibilité réglementaire et la volatilité des changes sont des facteurs déterminants ici. Cette perception entraîne des primes de risque plus élevées.

De nombreux projets d'infrastructures manquent d'études de faisabilité exhaustive et de modèles financiers bien structurés, ce qui nuit à leur attractivité pour les financeurs.

De plus, les marchés locaux des capitaux en Afrique sont sous-développés, ce qui restreint la disponibilité du financement à long terme de la part d'établissements financiers nationaux et augmente la dépendance à l'investissement étranger.

Une autre difficulté majeure réside dans la complexité de la coordination des multiples parties prenantes, y compris les gouvernements, les communautés locales et les entités privées, ce qui ralentit fréquemment la réalisation des projets.

Selon vous, quels sont les axes les plus importants pour les investisseurs ?

Comprendre le risque. Par exemple, une compréhension approfondie de l'environnement réglementaire est essentielle pour garantir la conformité avec les politiques d'investissement et éviter des changements inattendus en la matière.

Il est également crucial d'évaluer la viabilité financière des projets, en s'assurant que les prévisions de revenus sont réalistes et que le modèle de financement est pérenne. Cela demande notamment de comprendre la demande du marché et l'impact économique du projet.

Comment agit AfricaDev Consulting pour accompagner les investisseurs et faciliter le développement d'infrastructures en Afrique ?

AfricaDev Consulting apporte sa connaissance du marché et des évaluations des risques des différents pays pour permettre aux investisseurs de mieux comprendre et limiter les risques.

En collaboration avec des partenaires experts, nous nous spécialisons dans la structuration de projets d'infrastructures afin d'améliorer leur capacité à être financés en assurant qu'ils répondent aux attentes des investisseurs. Cette démarche aide les porteurs de projets à identifier les sources de financement adaptées, que ce soit l'IDE, le capital privé ou des instruments financiers innovants.

Nous facilitons également l'engagement auprès des décideurs politiques et autorités réglementaires en vue de créer un environnement plus stable et favorable aux investisseurs. Il s'agit également de gérer la coordination des parties prenantes pour assurer une exécution fluide du projet.

« Nous plaidons en faveur du recours à l'assurance du risque politique, en collaboration avec le secteur de l'assurance, afin de protéger les investisseurs contre les bouleversements politiques inattendus. »

Pouvez-vous citer des exemples de projets d'infrastructures en Afrique et mettre en avant des facteurs clés ayant contribué à leur succès ou au contraire bloqué leur avancement ?

Au Sénégal, l'autoroute à péage de 32 kilomètres entre Dakar et Diamniadio est l'un des fleurons des projets d'infrastructures en Afrique. Avec un coût total estimé à 500 millions d'euros, cette autoroute a été développée grâce à un PPP et a ouvert par tranches entre 2013 et 2016. Le gouvernement sénégalais a porté le projet avec vigueur, en collaboration avec d'autres investisseurs comme l'AfDB, l'Agence Française de Développement (AFD), le Groupe Banque mondiale et le concessionnaire privé Eiffage. Cette synergie a permis de créer un mécanisme de partage des risques bien structuré. Le soutien du gouvernement a joué un rôle décisif dans l'acquisition des terrains et l'obtention des autorisations réglementaires. Le projet a eu un impact économique positif majeur, réduit les temps de parcours, amélioré la logistique commerciale et encouragé de nouveaux projets comme Diamniadio Lake City, la ville de demain du Sénégal. Il s'agissait là d'un des premiers projets d'infrastructure en partenariat public-privé en Afrique de l'Ouest, et il s'est érigé au rang de modèle pour les futurs développements dans la région.



En revanche, le projet de centrale hydroélectrique d'une capacité de 3 050 MW à Mambilla au Nigeria est un parfait exemple de projet d'infrastructure mis à l'arrêt. Pensé pour être le plus grand projet d'hydroélectricité du pays, il rencontre des retards considérables en raison de litiges juridiques, de difficultés de financement et de problèmes logistiques. Les procès en cours ont généré de l'incertitude, décourageant les investisseurs et ralentissant le déploiement du projet. L'obtention du financement a constitué un obstacle majeur, avec des accords de prêts et des décaissements retardés. Par ailleurs, l'emplacement difficilement accessible du projet pose des difficultés en termes de transport et de livraison de matériaux, compliquant encore plus sa réalisation.

Ces exemples mettent en évidence l'importance d'une planification exhaustive, de cadres réglementaires solides et d'un alignement des parties prenantes dans les investissements en infrastructures à grande échelle.

« Lorsque cela est possible, nous recommandons de structurer les projets sous forme de partenariats public-privé, afin d'aligner les intérêts gouvernementaux et du secteur privé, améliorant ainsi la stabilité. »

La stabilité politique et l'incertitude réglementaire demeurent des facteurs clés pour les investisseurs en infrastructures. Quelles stratégies recommande AfricaDev Consulting pour limiter ces risques ?

Pour répondre à ces défis, nous plaidons en faveur du recours à l'assurance du risque politique, en collaboration avec le secteur de l'assurance, afin de protéger les investisseurs contre les bouleversements politiques inattendus. Nous recommandons également, lorsque cela est possible, de structurer les projets sous forme de partenariats public-privé, afin d'aligner les intérêts gouvernementaux et du secteur privé, améliorant ainsi la stabilité.

La diversification constitue également une approche efficace, car elle permet aux investisseurs de répartir leur exposition sur plusieurs régions et secteurs, réduisant ainsi les risques localisés.

Autre stratégie clé, l'engagement réglementaire proactif. Nous encourageons les décideurs politiques et réglementaires à mettre en œuvre des réglementaires transparentes et cohérentes.

« Une fois la structure adéquate, les partenariats adaptés et les stratégies de réduction des risques appropriées en place, les investisseurs peuvent réaliser à la fois un impact économique pour l'Afrique, et des rendements. »

Concernant l'avenir, quels secteurs des infrastructures estimez-vous les plus prometteurs pour l'investissement ? Et comment AfricaDev Consulting accompagne-t-il les investisseurs pour capitaliser sur ces opportunités ?

De nombreux secteurs en Afrique présentent de solides opportunités de placement, L'énergie notamment, et plus particulièrement les projets d'énergies renouvelables et de conversion de gaz en électricité, devrait connaître une forte croissance étant donné que l'Afrique cherche à étendre l'accès à l'électricité au sein du continent. Le secteur du transport, y compris le rail, les ports et les pôles logistiques, demeure une priorité pour l'intégration régionale et la facilitation des échanges. La connectivité numérique est également un secteur qui gagne en attractivité, avec les centres de données, l'expansion des réseaux à large bande et les infrastructures de fintech portant la transformation économique.

Nous aidons les investisseurs à capitaliser sur ces opportunités en conduisant des études de faisabilité, en cartographiant les cadres réglementaires et en identifiant les opportunités de placement à impact élevé pour améliorer la capacité des projets à être financés. En nous appuyant sur notre expertise et notre réseau, nous nous assurons également que les investisseurs soient mis en lien avec les entreprises locales et les parties prenantes pertinentes, réduisant ainsi les barrières à l'entrée et réduisant les risques des investissements.

Selon vous, l'avenir de l'investissement en infrastructures en Afrique est-il radieux ?

Tout à fait. Le déficit d'infrastructures en Afrique constitue une opportunité unique pour les investisseurs de long terme que les complexités du marché n'effraient pas. L'avenir des infrastructures africaines dépendra de stratégies d'investissement ingénieuses et durables. Une fois la structure adéquate, les partenariats adaptés et les stratégies de réduction des risques appropriées en place, les investisseurs peuvent réaliser à la fois un impact économique pour l'Afrique, et des rendements.

Le rôle de catalyseur de l'assurance

UN PARTENAIRE VITAL POUR LES INFRASTRUCTURES

Le risque est présent dans l'intégralité du cycle de vie et de la chaîne de valeur, augmentant les coûts et ayant potentiellement un effet repoussoir pour les investisseurs. En apportant son expertise en matière de risques et une palette variée de solutions de réduction de ces derniers, le secteur de l'assurance permet de dynamiser l'investissement du secteur privé et d'autres flux de financement. Il favorise ainsi la protection des infrastructures tout au long du cycle de vie. Les assureurs et réassureurs peuvent donc également être des acteurs de choix pour les investisseurs dans le développement d'infrastructures durables.

AVANT TOUTE CHOSE, UNE PUISSANCE FINANCIÈRE FIABLE

Les infrastructures fournissent des services essentiels au développement socio-économique, ont une très forte intensité capitalistique et leur utilisation ainsi que leur maintenance s'inscrivent dans le long terme. La couverture des risques de ces investissements et actifs doit être robuste du point de vue financier. Le secteur de l'assurance affiche un degré très élevé de professionnalisation, il est bien réglementé et bien doté en capital. C'est donc un partenaire idéal de réduction des risques dans le cadre des infrastructures.

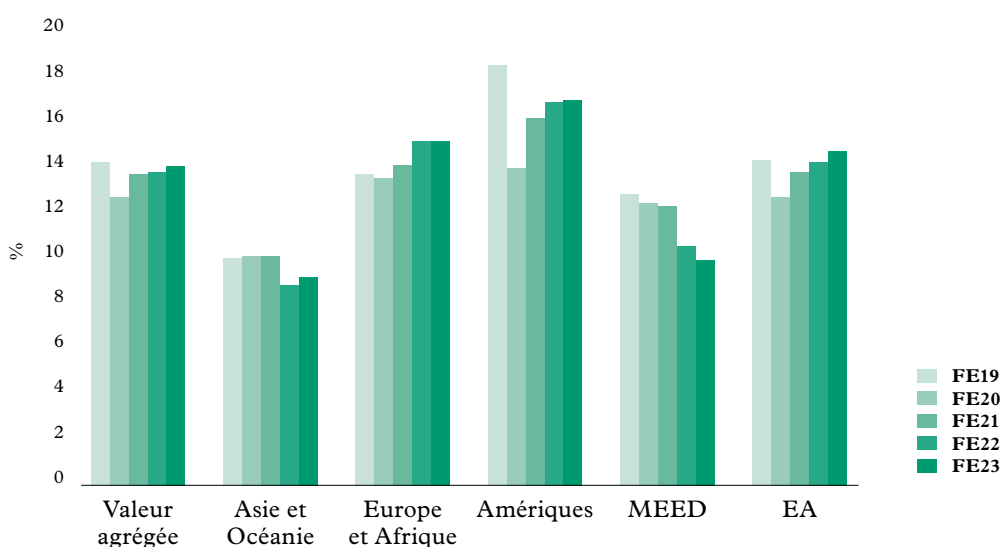
« Le secteur de l'assurance affiche un degré très élevé de professionnalisation, il est bien réglementé et bien doté en capital. C'est donc un partenaire idéal de réduction des risques dans le cadre des infrastructures. »

Témoin de la solidité financière du secteur, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (International Association of Insurance Supervisors, IAIS) fait état, à fin 2023 par rapport à fin 2022, d'une hausse des actifs mondiaux du marché de l'assurance de 2,8 %, le portant à 42 000 milliards de dollars américains. Le total des éléments du passif a pour sa part augmenté de 2,5 % pour s'inscrire à 36 000 milliards. L'actif reste donc supérieur au passif (graphique 12), les ratios de solvabilité demeurent stables et les positions en liquidités dépassent toujours largement les 100 % (graphique 13). Les investissements des assureurs en revenu fixe affichent une qualité de crédit globale élevée : 67,2 % étaient notés supérieurs au segment « investment grade » et 15,8 % au niveau « investment grade ». ⁶⁴

⁶⁴ IAIS Global Insurance Market Report, décembre 2024 (en anglais). Les entreprises participant à l'étude à l'échelle du secteur pour établir le rapport représentent plus de 90 % des primes émises brutes au niveau mondial.

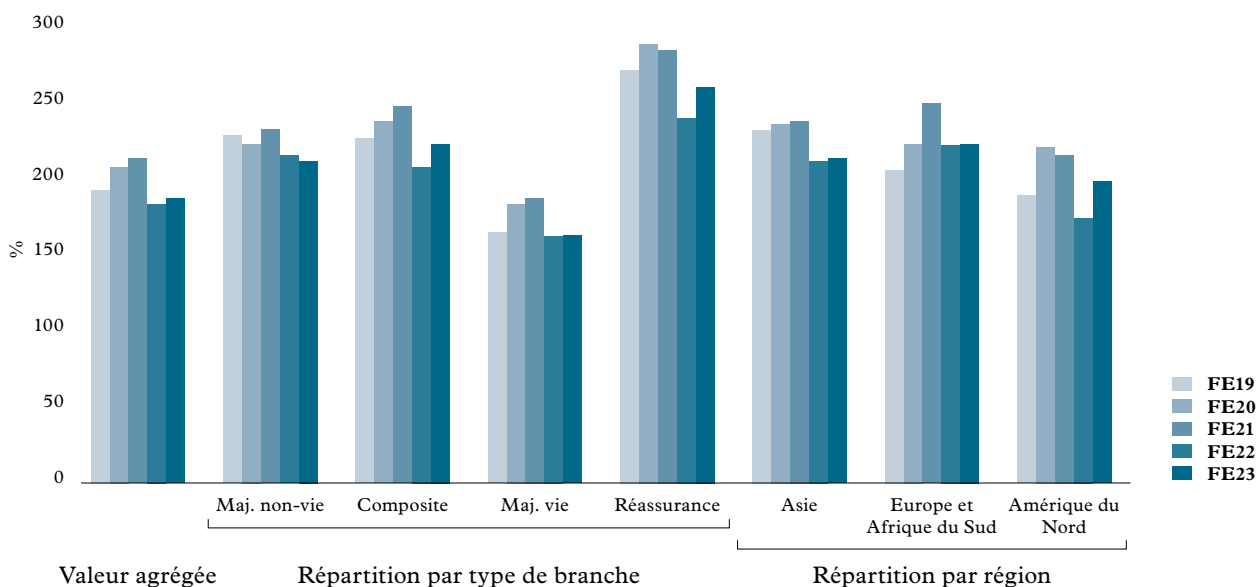
Graphique 12 : Excédent d'actifs par rapport aux passifs, marché mondial de l'assurance FE = fin d'exercice ; MEED = marchés émergents et économies en développement ; EA = économies avancées.

Source : IAIS⁶⁵



Graphique 13 : Ratios de liquidité de l'assurance, marché mondial de l'assurance. FE = fin d'exercice ; maj = majoritairement.

Source : IAIS⁶⁶



65 Ibid.

66 Ibid.

RÉDUIRE LE RISQUE DE CRÉDIT PERMET LA CROISSANCE DU PRÊT AU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Grâce à des solutions de crédit et de garantie de paiement pour les prêteurs/émetteurs de dette, le secteur de l'assurance peut aider à mobiliser des prêts multilatéraux ainsi que des capitaux privés investis à long terme pour les infrastructures (cf. encadrés ci-dessous).

L'assurance crédit favorise le prêt au développement de la SFI

Le mois de décembre 2024 a vu l'établissement d'une police d'assurance crédit à hauteur de 3 milliards de dollars américains pour la Société financière internationale (SFI). Cette dernière fait partie du Groupe Banque mondiale et se concentre sur les prêts aux entreprises du secteur privé et établissements financiers dans les économies en développement. Cette police – portée par des compagnies d'assurance et de réassurance – fournit à la SFI une protection du paiement pour une partie des prêts qu'elle accordera à des sociétés dans les régions en développement, dont l'Afrique. Les secteurs concernés sont notamment l'énergie, le transport et les technologies. En limitant le risque de crédit, cette police va permettre à la SFI d'étendre son activité de prêt au développement.⁶⁷

⁶⁷ Swiss Re Among Firms in \$3 Billion Credit-Risk Deal for International Finance Corp., Insurance Journal, 2024 (en anglais)

Les garanties financières de l'ACA assurent la mise en œuvre d'infrastructures vitales en matière de transport, d'eau et d'énergie

En juin 2023, l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), institution panafricaine, a annoncé accorder une couverture d'assurance contre les risques de non-paiement à la Deutsche Bank pour une facilité de prêt de 305 millions de dollars octroyée au Ministère des Finances en Angola. Cette somme doit financer une infrastructure routière d'importance stratégique (EN230). Associée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'ACA a également soutenu le financement du projet BITA, la construction d'infrastructures pour le traitement, l'approvisionnement et le stockage de l'eau potable dont bénéficieront 2,5 millions de personnes en Angola.

Par ailleurs, l'ACA propose un instrument de garantie qui couvre contre les risques de liquidité à court terme les producteurs d'énergie indépendants qui revendent l'électricité à des installations nationales en Afrique subsaharienne. Par exemple, comme elle en a fait l'annonce en mai 2022, l'ACA a fourni une garantie contre le non-paiement par l'installation publique ougandaise de l'énergie devant être fournie par la centrale hydraulique Nyamwamba II dans l'ouest du pays. Ce projet doit faciliter l'accès à l'énergie pour 160 000 personnes.

Le prêt de l'AfDB au prestataire spécialisé en garantie pour mobiliser les capitaux nationaux en faveur des infrastructures

La société Infrastructure Credit Guarantee Company Limited (InfraCredit) fournit des garanties en devises locales et relevant la qualité de crédit des instruments de dette émis sur le marché nigérian des capitaux pour financer les infrastructures, dont des projets verts et alignés sur les objectifs climatiques. En juin 2024, l'AfDB et InfraCredit ont signé une facilité de crédit subordonné de 15 millions de dollars américains afin de renforcer l'assise financière d'InfraCredit et de lui permettre de mobiliser davantage d'investissements nationaux à long terme pour financer des infrastructures.⁶⁸

68 Nigeria : African Development Bank and Infrastructure Credit Guarantee Company Limited sign \$15 million agreement to enhance infrastructure financing, , Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2024 (en anglais)

SOLUTIONS DE RÉDUCTION DES RISQUES SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE DE L'INFRASTRUCTURE

En réduisant divers risques sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures, de la conception au démantèlement (graphique 14), les solutions d'assurance soutiennent les autorités locales ainsi que les propriétaires, gérants et exploitants privés, et favorisent les flux financiers.

Graphique 14 : Solutions du secteur de l'assurance pour la réduction des risques des infrastructures.

Source : Swiss Re⁶⁹



Pré-construction/ préparation du site

- Gestion d'actifs
- Garantie de soumission
- Registre des matériaux
- Responsabilité professionnelle
- Financement de projet
- Assurance des titres



Construction

- Couverture tous risques pour l'entrepreneur du projet
- Retard de démarrage
- Fret maritime
- Garantie de performance (sûreté)
- Violence politique
- Responsabilité professionnelle pour projet unique
- Terrorisme
- Responsabilité de tiers



Opérationnel

- Interruption d'exploitation
- Risques d'achèvement en génie civil
- Crédit
- Administrateurs et dirigeants
- Défauts inhérents
- Responsabilité
- Catastrophes naturelles
- Violence politique et confiscation
- Propriété
- Terrorisme



Maintenance/ mise à niveau

- Gérance d'actifs
- Propriété existante
- Responsabilité
- Garantie de maintenance
- Fret maritime
- Couverture de projet



Démolition

- Responsabilité
- Fret maritime

⁶⁹ Source du contenu : Infrastructure – The foundation of societal resilience, infographie sur le site Web de Swiss Re (en anglais)

LES ASSUREURS ET RÉASSUREURS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS BIEN ADAPTÉS POUR LES INFRASTRUCTURES.

En plus d'aider au développement d'infrastructures au moyen de solutions de réduction des risques, les assureurs et réassureurs ont également un rôle d'investisseurs institutionnels majeurs, dotés de vastes réserves de capitaux. Les investissements en infrastructures et le secteur de l'assurance sont faits pour s'entendre.

- En effet, ces projets affichent une forte intensité capitalistique et peuvent générer des flux de trésorerie prévisibles et stables à long terme pour les investisseurs. Les revenus sont moins sensibles à la volatilité des marchés financiers et économiques, notamment si un contrat est en place pour limiter les risques d'offre et de demande, comme c'est souvent le cas dans les PPP en matière d'infrastructures).⁷⁰
- Les assureurs et réassureurs aux engagements à long terme se concentrent sur des actifs à long terme et durables pour y répondre, ce qui est particulièrement le cas pour les assureurs proposant des assurances vie et des produits de rente.⁷¹
- Les infrastructures affichent une faible corrélation avec les autres classes d'actifs ainsi qu'une valeur de recouvrement relativement élevée en cas d'arriérés de paiement.⁷²
- Les engagements d'assurance adossés à des instruments liés aux infrastructures peuvent également profiter de taux d'actualisation plus élevés en raison du caractère illiquide des instruments. Cela reflète la nature à long terme des investissements en infrastructures et des marchés secondaires sous-développés. Par conséquent, les rendements sont plus élevés que sur des actifs liquides comme les obligations gouvernementales.⁷³

Les enquêtes du secteur témoignent d'une hausse de l'intérêt dans les investissements en infrastructures

De nombreux portefeuilles de placements des compagnies d'assurances intègrent des titres et de la dette d'infrastructure, bien que les allocations soient majoritairement faibles. L'allocation d'actifs médiane sur le marché mondial de l'assurance pour les investissements en infrastructures était de tout juste 1 % en 2023⁷⁴ – et ces dernières sont généralement considérées comme une classe d'actifs alternatives.⁷⁵

Néanmoins, l'intérêt pour cette classe d'actifs est orienté à la hausse. À titre d'exemple, une étude conduite en 2024 par Mercer et Oliver Wyman indiquait que 51 % des assureurs mondiaux interrogés observaient une diversification de leurs portefeuilles de placements hors des classes d'actifs classiques en faveur des marchés privés et actifs alternatifs. Près de 40 % d'entre eux citaient la hausse des allocations sur les marchés privés et l'illiquidité comme des facteurs de rendements des placements. Les assureurs mondiaux prévoient en conséquence d'augmenter leur allocation à la dette privée, aux capitaux privés et aux titres d'infrastructure.⁷⁶

Concernant la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), une enquête sur le marché mondial de l'assurance conduite par BlackRock en 2024 identifiait une prévision similaire de hausse de l'allocation de la dette d'infrastructure du marché privé en 2025 et 2026. Toutefois, les allocations de la classe d'actifs des actions d'infrastructures du marché privé devraient rester stables.⁷⁷

« 99 % des assureurs ont fixé un objectif de transition bas carbone à leurs portefeuilles de placements. »⁷⁸

70 Credit Risk Dynamics of Infrastructure Investment, Groupe Banque mondiale, 2018 (en anglais)

71 Ibid.

72 Ibid.

73 Ibid.

74 IAIS Global Insurance Market Report, décembre 2024 (en anglais). Les entreprises participant à l'étude à l'échelle du secteur pour établir le rapport représentent plus de 90 % des primes émises brutes au niveau mondial.

75 Les définitions des actifs alternatifs varient

76 Mercer and Oliver Wyman 2024 Global Insurance Investment Survey (en anglais)

77 2024 Global Insurance Report, Resilience through change, BlackRock (en anglais)

78 Ibid.

Les Philippines actualisent leurs directives réglementaires pour promouvoir l'investissement en infrastructures par le secteur de l'assurance et de la réassurance

En novembre 2024, la Commission d'assurance du ministère des Finances des Philippines (IC) a émis la circulaire no 2024-23 en vue de promouvoir l'investissement (réglementé) en infrastructures prioritaires par les compagnies d'assurance et de réassurance.⁷⁹ La modification de ces directives vient s'aligner sur le plan de développement des Philippines 2023 – 2028, qui vise à exploiter l'efficacité, les ressources, l'expertise et la capacité d'innovation du secteur privé pour donner un second souffle aux PPP afin de financer ces projets.

Investir dans la transition bas carbone est une priorité pour les assureurs

99 % des assureurs interrogés par BlackRock en 2024 ont défini un objectif de transition dans leurs portefeuilles de placements, et 56 % ont fixé une date cible pour atteindre la neutralité carbone. L'étude a noté un renforcement de la conviction dans l'investissement en faveur de la transition bas carbone dans toutes les régions du monde. Pour les assureurs prévoyant d'augmenter l'allocation dans les placements liés à la transition, les technologies (63 %) et les infrastructures d'énergie propre (60 %) sont en tête du classement. Les marchés émergents (58 %) et les infrastructures / obligations vertes (53 %) figurent parmi les quatre domaines où la hausse d'allocation attendue est la plus importante.⁸⁰

79 Circular Letter No. 2024-23 | Guidelines on Investments in Infrastructure Projects under the Philippine Development Plan, Insurance Commission Philippines, novembre 2024 (en anglais)

80 2024 Global Insurance Report, Resilience through change, BlackRock (en anglais)

Bâtir la résilience – une approche stratégique du risque d’infrastructure en Afrique

Entretien avec Ilyes Hassib, Responsable Réassurance SanlamAllianz & CEO, SanlamAllianz Re Ltd.

Est-ce que SanlamAllianz s’est doté d’une stratégie et d’objectifs en matière de souscription de risques d’infrastructures en Afrique ?

Tout à fait. En tant que plus grand assureur panafricain, présent dans plus de 27 pays du continent, le groupe SanlamAllianz joue un rôle majeur dans l’accompagnement du développement des infrastructures et dans la protection des investissements en Afrique. Nous nous concentrons sur les infrastructures vitales et à grande échelle, notamment dans le secteur de l’électricité, du transport et de l’eau – qui correspondent aux besoins les plus urgents de l’Afrique. En nous appuyant sur notre dimension, notre expertise et nos partenariats mondiaux, nous proposons des solutions d’assurance et de réassurance qui sont souvent indisponibles à l’échelle locale.

Nous nous considérons comme un acteur majeur dans l’univers des infrastructures. Cela dit, la souscription de ces risques exige une approche sur mesure, adaptée aux réalités politiques, économiques et environnementales de chaque pays. Un modèle unique ne fonctionne pas en Afrique.

Votre stratégie de souscription tient-elle compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ?

Oui. Notre objectif principal est de combler les déficits de protection de manière responsable et durable, en suivant des objectifs socio-environnementaux de long terme. Les principes ESG sont profondément ancrés dans notre stratégie de souscription, mais nous les avons adaptés aux particularités du contexte africain. À l’inverse des cadres conçus pour l’Europe ou l’Amérique du Nord, nos directives ESG pour l’Afrique trouvent leurs racines dans les réalités locales et tiennent compte du stade de développement et des besoins en infrastructures de chaque pays. Nous appliquons également des seuils et règles d’exclusion, assurant ainsi que nos décisions de souscription traduisent à la fois la responsabilité et le pragmatisme.

Accompagnez-vous vos clients dans la transition depuis les combustibles fossiles vers l’énergie verte ?

Oui, au travers de ce que nous appelons une approche de « sortie ». De nombreuses économies africaines restent très dépendantes du fossile, nous ne procédons donc pas à un arrêt pur et simple. En lieu et place, nous encourageons la transition en définissant des attentes claires. Par exemple, certains de nos grands comptes devraient faire passer au moins 50 % de leurs portefeuilles énergétiques vers des sources renouvelables, comme l’éolien et le solaire, d’ici 2027.

Bien que nous ne soyons pas directement impliqués dans la gestion du processus de transition, nous apportons nos conseils et fixons des objectifs clairs dans le cadre de notre processus de sélection des risques.

Quelle proportion de votre portefeuille africain est liée aux risques d’infrastructures ?

SanlamAllianz Re, la branche réassurance de SanlamAllianz, consacre actuellement près de 10 % de son portefeuille de réassurance aux infrastructures. À l’échelle – plus large – du groupe SanlamAllianz, cette part est encore plus élevée et connaît une forte croissance. Nous sommes convaincus que ce segment constitue à la fois une opportunité commerciale et une responsabilité envers le continent africain, à savoir celle de l’aider à bâtir son avenir.

Y a-t-il de disparités régionales notables dans la demande en risques d’infrastructures ?

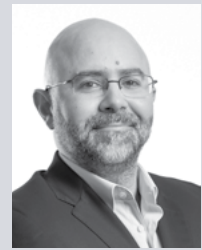
Absolument. Il existe un vaste fossé entre les zones rurales et les zones urbaines. Au Maroc par exemple, plus de 98 % de la population rurale a désormais accès à l’électricité et à de l’eau potable – un succès majeur à mettre au crédit des PPP. À l’inverse, de nombreux pays en Afrique continuent de souffrir du manque criant d’infrastructures de base et, selon nous, c’est là où l’assurance peut jouer un rôle en accompagnant les PPP.

Cette fracture entre zones rurales et urbaines est un signal d’une opportunité considérable. Grâce à des solutions d’assurance ciblées, des partenariats locaux et des collaborations public-privé, nous pouvons accompagner le développement dans les espaces qui en ont le plus besoin.

Quels outils de réduction des risques proposez-vous pour accompagner les investissements en infrastructures ?

L’Afrique présente certaines des opportunités de placement les plus intéressantes au monde. Toutefois, le risque perçu reste élevé, ce qui dissuade souvent les apporteurs de capitaux internationaux. Pour y parer, nous proposons toute une gamme de solutions de réduction des risques :

- **assurance crédit commercial** – elle protège les créances auprès des entités privées et publiques ;
- **garanties** – les garanties de bonne exécution et d’achèvement sont essentielles dans le secteur de la construction, en particulier lorsque le volume des projets augmente ;



- **assurance des investissements** – elle couvre une gamme spécifique de menaces liées aux risques politiques, aux défauts d’entreprises et de gouvernements, ainsi que d’autres expositions à grande échelle. C’est un aspect tout à fait crucial pour les projets dépassant les 100 millions de dollars américains.

Ces produits procurent aux investisseurs la confiance nécessaire pour s’engager en faveur de projets d’infrastructures à long terme. SanlamAllianz s’est montré très sélectif dans le déploiement de ces types de solutions, et nous pensons que d’autres assureurs et réassureurs africains peuvent également jouer un rôle clé pour rendre ces solutions disponibles sur le marché dans son ensemble.

Quels sont les principaux risques en matière de souscription d’infrastructure en Afrique ?

Le trio de tête des risques auxquels nous sommes confrontés dans la souscription d’infrastructure en Afrique sont d’ordre politique, économique, et ceux liés aux catastrophes naturelles. Le risque politique demeure le plus volatile et imprévisible et constitue souvent la plus grande difficulté pour les investissements à long terme. Le risque économique intègre des facteurs comme l’instabilité des devises, l’inflation et l’incertitude budgétaire. Le risque de catastrophe naturelle, pour sa part, englobe les risques liés aux phénomènes météorologiques comme les inondations et les sécheresses. Ces expositions sont une clé de la conception de nos produits, de l’élaboration de notre tarification et de l’allocation des capitaux dans notre portefeuille.

Quelles sont vos perspectives en matière de souscription d’infrastructure en Afrique ?

Nous sommes très optimistes. Les économies africaines doivent se développer pour suivre le rythme de la progression démographique et l’émergence des classes moyennes. Les infrastructures sont à la fois un facteur et un bénéficiaire de cette croissance. Le vaste déficit de financement des infrastructures en Afrique représente une grande opportunité et un très important potentiel d’impact.

À la suite de la baisse des financements publics après la pandémie de covid, encouragez-vous une implication plus poussée du secteur privé ?

Oui, tout à fait. L’un de nos objectifs est de combler le fossé né des budgets publics sous pression. En parallèle, nous observons des améliorations dans la gestion des finances publiques et une dynamique croissante vers

l’autosuffisance. Certains pays africains mettent en place des fonds souverains et des prestataires d’assurance locaux. Si les progrès sont variables selon les régions, la tendance générale est encourageante, mais la volonté aura besoin de temps pour se concrétiser.

« Il n’est pas indispensable que les solutions soient à 100 % africaines, mais elles doivent être dirigées par les pays africains. En effet, le leadership local permet d’assurer l’alignement des projets avec les priorités régionales, les réalités socio-économiques et les objectifs de développement à long terme. »

Comment le secteur africain de l’assurance et de la réassurance peut-il soutenir davantage la couverture des risques d’infrastructure ?

La collaboration est la clé de la réussite. Les assureurs et réassureurs africains doivent travailler ensemble pour mettre en commun leur expertise locale, leur capacité et leur structuration des risques. Il n’est pas indispensable que les solutions soient à 100 % africaines, mais elles doivent être dirigées par les pays africains. En effet, le leadership local permet d’assurer l’alignement des projets avec les priorités régionales, les réalités socio-économiques et les objectifs de développement à long terme. SanlamAllianz investit massivement dans les opérations locales et se considère comme un animateur naturel pour les partenariats sectoriels.

Chez SanlamAllianz, nous sommes intimement persuadés que le marché national de l’assurance sera déterminant dans le développement et la protection de la croissance économique en Afrique, notamment en accompagnant la construction d’infrastructures essentielles au progrès à long terme.

Les autorités réglementaires et d’autres institutions soutiennent-elles cette évolution ?

Oui, et elles créent les cadres réglementaires adaptés sans privilégier de secteur en particulier. Des institutions comme l’AfDB jouent un rôle vital pour mobiliser les capitaux et favoriser la confiance dans des projets de long terme. Leur implication, ainsi que des PPP efficaces, seront les clés pour bâtir l’avenir de l’Afrique.

La CCR, pilier de la résilience des infrastructures critiques en Algérie

Entretien avec M. Abdallah Benseidi, Président-Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)

Dans un contexte de transformation économique et de croissance des besoins en infrastructures, la CCR joue un rôle essentiel dans la couverture des risques liés aux projets stratégiques en Algérie. Dans cet entretien, la CCR dévoile sa stratégie pour accompagner la résilience des infrastructures critiques, ainsi que les leviers nécessaires pour stimuler les investissements dans ce secteur clé.

La CCR a-t-elle une stratégie spécifique pour assurer les infrastructures critiques en Algérie ?

La CCR adopte une stratégie pour ce segment de risques nécessitant la mise en place de capacités importantes pour assurer une couverture optimale de ces infrastructures. Cela passe d'abord par une évaluation des différents types de risques auxquels les infrastructures critiques sont exposées, naturels ou autres, puis l'analyse de l'impact que ces derniers peuvent avoir afin de mettre en place la couverture adéquate. La CCR ne se limite pas à une seule ligne d'activité, mais couvre l'ensemble des risques assurables, avec pour objectif de renforcer la résilience des infrastructures critiques face aux divers aléas, même en cas de sinistre majeur.

À travers quelles lignes d'activité la CCR contribue-t-elle le plus au développement des infrastructures critiques ?

La CCR soutient les secteurs qui assurent le bon fonctionnement des infrastructures critiques en proposant des solutions d'assurance sur mesure pour leurs risques spécifiques, contribuant ainsi à la stabilité de l'économie. Cela inclut les risques technologiques, énergétiques, climatiques, de transport, ainsi que l'assurance des projets d'infrastructures numériques. À ce titre, la CCR gère pour le marché plusieurs pools de réassurance soutenant le développement des infrastructures critiques, tels que le Pool CatNat, le Pool RC décennale et le Pool des Risques Spéciaux.

La CCR offre-t-elle un appui technique ou d'autres services pour les projets d'infrastructure ?

Au-delà de la souscription, la CCR accompagne ses clients par des conseils techniques et des analyses sur la gestion des risques liés aux projets d'infrastructure. Elle propose aussi des formations aux cédantes pour renforcer les compétences en prévention, conformité et gestion des sinistres.

Dans quelle mesure les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) influencent-ils les décisions de souscription de la CCR pour les infrastructures ?

La notion d'ESG prend de l'ampleur en Afrique, notamment dans notre secteur, à travers des critères intégrant l'impact environnemental et social des projets d'infrastructure sur les populations locales.

Les critères ESG ont aussi un rôle à jouer pour limiter les risques à long terme, car un projet d'infrastructure mal conçu en termes environnementaux ou sociaux peut entraîner des coûts élevés, tels que des réparations fréquentes ou des litiges. Les intégrer dans le processus de souscription permet de mieux anticiper et réduire ces risques futurs.

Une partie des critères se trouvent déjà implicitement embarqués dans notre politique de souscription, nous travaillons afin de mettre en place un socle formalisé et plus structuré afin d'inclure les critères ESG de façon plus prononcée dans la stratégie pour aligner nos pratiques sur des objectifs de durabilité.

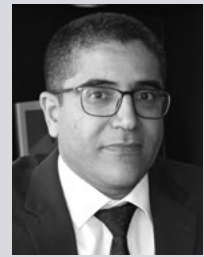
Quelle est la vision de la CCR sur le marché de l'assurance des infrastructures ?

Le marché de l'assurance des infrastructures en Afrique devrait croître, porté par les investissements dans les pays émergents, liés à la croissance démographique et à l'urbanisation. La CCR est optimiste et anticipe une progression soutenue du secteur.

Cependant, les défis sont multiples, pour citer la réglementation locale complexe, le manque de données fiables, la pénurie de compétences spécialisées, comme vous les avez si bien cités. Le défi sur ce type de marché dépendra de l'adaptation des réassureurs à ces paramètres et de leur capacité à développer des solutions pour mieux gérer les risques liés aux infrastructures.

Quelles mesures les autorités algériennes pourraient-elles prendre pour renforcer la réassurance des projets d'infrastructure ?

Les décideurs peuvent encourager des normes de construction plus rigoureuses qui pourront jouer un rôle dans la réduction de la probabilité de sinistres, qui va



entraîner une capacité de réassurance plus renforcée, car les projets deviennent moins risqués pour les assureurs et réassureurs.

Les régulateurs peuvent aussi financer ou soutenir des initiatives de recherche pour développer de nouvelles solutions d'assurance et de réassurance, concernant les risques émergents liés aux infrastructures, comme ceux liés aux technologies vertes ou aux infrastructures numériques.

« Les décideurs peuvent encourager des normes de construction plus rigoureuses qui pourront jouer un rôle dans la réduction de la probabilité de sinistres, qui va entraîner une capacité de réassurance plus renforcée, car les projets deviennent moins risqués pour les assureurs et réassureurs. »

La CCR investit-elle dans les infrastructures ?

Parmi les différents types d'investissements, le financier se trouve être le plus dominant à la CCR, qui se matérialise en grande partie par les placements effectués sur les titres émis par l'État, dans le respect de la réglementation y afférente, et ces derniers enregistrent chaque année une croissance, ce qui permet à la CCR de jouer un rôle afin d'assurer la stabilité financière et d'encourager les investissements nécessaires à la croissance.

Comment le secteur de l'assurance pourrait-il contribuer à renforcer les investissements dans les infrastructures en Algérie ?

Le secteur de l'assurance joue un rôle clé en sécurisant les investissements dans les infrastructures stratégiques. Forte de son expertise, la CCR, en partenariat avec les compagnies locales, propose des solutions sur mesure contre les risques majeurs, créant un climat favorable au développement économique.

Tendances en matière de souscription et de gestion des risques dans le domaine des infrastructures

Entretien avec Kanika Thukral, Directeur Associé, Analyses, AM Best Rating Services

Quelles sont les tendances observées par AM Best dans la souscription d'infrastructure en Afrique ? Comment se présente-t-elle par rapport à d'autres marchés émergents ?

À mesure que l'Afrique se développe, les projets d'infrastructures se multiplient rapidement, tout comme la demande pour réduire les risques de ces derniers. Un phénomène amplifié par l'instabilité politique de la région, les risques économiques et l'accroissement des impacts des événements météorologiques extrêmes.

Il s'agit là d'expositions à grande échelle, et les capacités nationales ne suffisent pas à répondre aux besoins, d'où la progression du partage des risques – par des assureurs/réassureurs publics, nationaux, régionaux ainsi que privés et internationaux. Mais cette entreprise n'est pas dénuée de difficultés. Il existe par exemple une concentration réglementaire sur la nationalisation et le protectionnisme en Afrique. Dans certains pays, les assureurs sont obligés d'établir des filiales et de déposer les capitaux au niveau local, et des cessions nationales obligatoires s'appliquent. Toutefois, une fois la présence locale établie, il est possible de répartir les risques avec les marchés régionaux et internationaux.

Concernant des produits en particulier, nous observons une hausse de la demande de ceux de gestion des risques spécialisés, comprenant une réassurance facultative sophistiquée. Ce genre de protections s'est avéré plutôt rentable pour les assureurs et réassureurs. La couverture des catastrophes naturelles gagne également en importance dans cette région.

Par rapport à d'autres marchés émergents, comme l'Asie, la souscription en Afrique est mise au défi d'une perception accrue du risque et d'une forte incertitude. Et ce en particulier concernant l'instabilité politique, susceptible de mettre des projets à l'arrêt. Les risques économiques – défaut souverain lié à un endettement et à des taux d'intérêt élevés, inflation et risque de change – sont également des questions centrales pour les assureurs/réassureurs. La bureaucratie, qui retarde les projets, constitue une autre problématique.

Quant à la souscription de risques de catastrophes naturelles, le déficit africain en matière de modèles sophistiqués en la matière – traduisant partiellement un manque de données fiables – rajoute un risque d'évaluation et des complications en matière de tarification. Des actions concrètes sont menées pour surmonter ces obstacles, mais elles ne portent pas encore leurs fruits.

Comment les compagnies d'assurance/réassurance africaines intègrent-elles les investissements en infrastructures au sein de leurs stratégies de placement ?

Les compagnies africaines accompagnent les infrastructures principalement au niveau de la souscription. La majorité d'entre elles n'ont pas d'actifs de cette classe dans leur portefeuille de placements, signe des préoccupations liées à l'adéquation entre l'actif et le passif.

Les projets d'infrastructures portent généralement sur un horizon de long terme et sont très peu liquides, tandis que le marché intérieur africain est majoritairement axé sur les protections à court terme comme les assurances automobile et santé. Par conséquent, les investissements des compagnies africaines d'assurance et de réassurance ont tendance à se concentrer sur des actifs liquides et de court terme comme le revenu fixe, les liquidités et les dépôts.

Cette situation témoigne également du risque élevé et donc des exigences accrues en termes de capital associés aux investissements en infrastructures dans le cadre des prescriptions réglementaires en matière de solvabilité en Afrique. Malgré le potentiel de rendements attractifs issus des investissements en infrastructures, les assureurs et réassureurs africains ont tendance à investir dans la dette souveraine en raison de son coût du risque relativement faible dans les modèles réglementaires. Toutefois, la dette souveraine affiche un niveau de défaut élevé comparé à celui d'autres régions émergentes en raison du lourd fardeau de la dette en Afrique, le tout dans un contexte de taux d'intérêt élevés. Ces dernières années, le Ghana, l'Éthiopie et la Zambie se sont retrouvés en défaut de paiement, et de plusieurs autres pays font face à des tensions similaires. Par conséquent, le risque d'investissement est une préoccupation majeure des assureurs et réassureurs du continent. Dans une optique de réduction d'une partie des risques, certaines compagnies cherchent à diversifier leurs placements hors d'Afrique.

De plus, les expositions aux infrastructures se trouvant du côté de la souscription, ajouter cette classe d'actifs aux investissements pourrait conduire à une forte concentration des risques.



Comment les assureurs et réassureurs africains gèrent-ils les risques élevés côté souscription pour favoriser un meilleur soutien de l'assurance aux infrastructures ?

Comme évoqué plus tôt, le partage des risques est essentiel en raison de l'envergure des projets d'infrastructures. Au-delà des programmes de réassurance facultatifs, la mutualisation des risques est une méthode efficace pour se protéger contre les risques liés aux catastrophes naturelles. L'African Risk Capacity (ARC), par exemple, est un pool panafricain de mutualisation des risques liés aux catastrophes qui propose des solutions d'assurance aux gouvernements africains. Parmi les autres pools soutenant les projets d'infrastructures, citons l'Energy & Allied Insurance Pool of Nigeria (pool nigérian dédié à l'énergie et à l'assurance) ainsi que l'Oil & Energy Pool (dédié à l'énergie et au pétrole).

En matière d'évaluation et de tarification des risques de catastrophe, le manque de données fiables et de modèles de catastrophe en Afrique reste un obstacle, mais les autorités de réglementation s'efforcent d'améliorer la qualité des données. Par ailleurs, il y a beaucoup à apprendre de la collaboration avec les marchés internationaux de l'assurance et de la réassurance. À mesure que les marchés africains dans ce secteur vont arriver à maturité, nous prévoyons une trajectoire haussière des capacités et solutions de mutualisation pour les infrastructures.

« Il est important de souligner que les risques d'infrastructures en Afrique, notamment les couvertures facultatives, sont souvent rentables pour les réassureurs africains. Faire passer ce message devrait aider à attirer davantage de capacités pour couvrir ces risques. »

La diversification dans différents pays africains constitue un autre outil de gérer les risques d'infrastructure.

Promouvoir, dès les débuts des projets d'infrastructures, la réduction et la prévention des risques – y compris la résilience climatique – au travers de l'expertise en la matière auprès des assurés et cédants est également essentiel.

Quant à la gestion du risque économique, des clauses d'indexation sur l'inflation peuvent être insérées dans les contrats d'assurance et de réassurance. Par ailleurs, plusieurs assureurs/réassureurs africains préfèrent réaliser leurs transactions en dollars américains pour éviter le risque de change.

L'assurance des risques politiques ainsi que des garanties (publiques et/ou privées) peuvent permettre de rendre les projets d'infrastructures plus intéressants pour les marchés d'assurance et de réassurance.

Il est important de souligner que les risques d'infrastructures en Afrique, notamment les couvertures facultatives, sont souvent rentables pour les assureurs et réassureurs africains. Faire passer ce message devrait aider à attirer davantage de capacités pour couvrir ces risques.

Collaborer étroitement avec les organismes de réglementation et gouvernements locaux est également déterminant pour mener le changement positif au travers d'une meilleure compréhension du risque.

Comment AM Best juge-t-elle l'exposition des réassureurs/assureurs africains aux risques liés au portefeuille de souscription dans le domaine des infrastructures dans ses notations ? Quelles sont les tendances émergentes en matière de solidité financière et de gestion des risques dans le secteur ?

Côté souscription, AM Best évalue les expositions les plus importantes de l'assureur/réassureur et les volumes maximums des branches proposés afin de jauger la concentration des risques, ainsi que la gestion de l'exposition à certains risques dans le portefeuille de la compagnie. Cela peut inclure la couverture de vastes projets d'infrastructures. Nous soumettons ensuite ces expositions à des tests de résistance à des événements d'ampleur comme les catastrophes naturelles, pour évaluer si la compagnie d'assurance dispose du capital suffisant pour résister à ces sinistres ainsi que la résilience de son bilan. Dans le cadre de l'analyse de notation, AM Best étudie également si la compagnie d'assurance dispose de l'expertise des risques nécessaire et de la capacité requise pour gérer leur accumulation, à l'aide de modèles de catastrophes suffisamment solides et de données fiables sur les risques.

« Bien que balbutiantes par rapport aux marchés mondiaux matures de l'assurance, les expositions sont mieux appréhendées et la gestion de l'accumulation des risques s'améliore parmi les assureurs et réassureurs africains. Cela est de bon augure pour le développement des infrastructures. »

Nous avons observé plusieurs tendances positives en matière de gestion des risques. Par exemple, le recours plus fréquent à la réassurance (et à la rétrocession) pour gérer les rétentions et nous constatons de plus en plus la présence d'équipes d'actuaire au sein des compagnies pour gérer la tarification et affecter les risques. Bien que balbutiantes par rapport aux marchés mondiaux matures de l'assurance, les expositions sont mieux appréhendées et la gestion de l'accumulation des risques s'améliore parmi les assureurs et réassureurs africains. Cela est de bon augure pour soutenir le développement des infrastructures. Hormis quelques grands assureurs/réassureurs dans la région, nous ne voyons pas encore de grande diversification des risques en Afrique ou au-delà. Mais cette situation devrait évoluer à mesure que l'expertise se renforce et que les marchés s'ouvrent.

En termes de perspectives, selon vous, quel facteur de changement de marché sera particulièrement intéressant ?

Les évolutions géopolitiques actuelles sont des signes de changement, mais aussi d'opportunités. Il sera intéressant d'observer quels pays et régions apportent le plus grand soutien au développement de l'Afrique ces prochaines années, et si cela aboutit à de nouveaux partenariats et collaborations dans le secteur de l'assurance et de la réassurance.

Un appel à la collaboration, à l'innovation et à la réforme

Entretien avec Oluseye Olakanmi, Chef du Personnel et de la Stratégie, Africa Re

Comment le secteur africain de l'assurance et de la réassurance soutient-il le développement des infrastructures ?

Il joue un rôle clé dans les projets d'infrastructures, en tant que partenaire stratégique, gestionnaire de risque et investisseur institutionnel. Avec sa casquette de partenaire stratégique, il collabore avec les gouvernements, les acteurs de l'IDE et les assureurs spécialisés pour soutenir le développement de projets. Dans sa fonction de gestionnaire des risques, il propose des produits classiques et innovants dans l'ensemble du cycle de vie des infrastructures pour réduire les risques et attirer des partenaires, y compris via des PPP. Enfin, dans son rôle d'investisseur, il alloue les actifs excédentaires aux infrastructures au travers d'instruments comme les prêts syndiqués et l'investissement dans le revenu fixe, guidé en cela par les limites réglementaires en vigueur et les stratégies dynamiques d'allocation d'actifs.

Malgré ce potentiel, l'engagement du secteur demeure modeste en raison de déficits de financement, d'une pénurie de projets finançables, d'une capacité de souscription limitée, de marchés fragmentés, d'une faible innovation en matière de produits et de barrières réglementaires. D'après la Banque mondiale, en 2019, le secteur mondial de l'assurance et de la réassurance n'investissait que 1,5 % de ses actifs sous gestion dans les infrastructures – loin derrière d'autres investisseurs institutionnels – mettant en évidence l'opportunité d'un engagement plus fort.

Comment le secteur africain de l'assurance et de la réassurance réduit-il les risques dans le cycle de vie des infrastructures ?

En réduisant les risques, le secteur améliore la confiance des investisseurs et permet de mobiliser davantage de capitaux dans de nombreux domaines de l'économie. Le secteur propose des produits pour toutes les phases des projets d'infrastructures.

La phase de pré-construction se concentre sur la faisabilité bancaire du projet. L'assurance/réassurance permet de réduire les risques des investissements au travers de garanties financières comme l'assurance de crédit commercial et celle de risque politique. Elles protègent les investisseurs des actions des gouvernements comme l'expropriation, le risque de change et les annulations de licence qui peuvent faire échouer un projet. Le secteur peut également contribuer au financement de ces projets grâce à des instruments spécifiques.

La phase de construction se concentre sur la réduction des risques lors de la mise en œuvre du projet. Les produits ici comprennent l'assurance maritime, l'assurance tous risques pour les entrepreneurs, l'assurance tous risques pour le montage, l'assurance contre les retards de démarrage, l'assurance responsabilité civile professionnelle, l'assurance accidents du travail, l'assurance responsabilité civile et les garanties de bonne exécution. Ces solutions fournissent une couverture pour les dommages causés aux travaux, matériaux et équipements, y compris contre les catastrophes naturelles. Elles couvrent aussi les dommages corporels ou les dommages matériels causés à des tiers, et fournissent des garanties financières pour assurer l'achèvement du projet comme prévu.

La phase de post-construction est pour sa part axée sur l'exploitation opérationnelle de l'infrastructure. Les produits comprennent l'assurance des biens et l'assurance contre les pertes d'exploitation, qui couvrent les actifs pendant leur phase opérationnelle et indemnisent les pertes financières résultant de dommages matériels.

Le secteur doit continuer de développer des capacités pour souscrire ces branches sous l'égide de cadres de partenariats stratégiques.

Le rôle du secteur de l'assurance/réassurance en matière de gestion des risques et d'investissement gagne-t-il en importance ?

Oui – quoiqu'à un rythme différent selon les marchés et au gré des nuances propres au secteur. On constate une hausse de l'intérêt de la part des gouvernements pour exploiter l'apport du secteur de l'assurance. Il y a un besoin d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf et d'étendre la protection des actifs d'infrastructures contre la hausse de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques et autres catastrophes naturelles. La couverture des séismes au Maroc en est un parfait exemple, car elle a permis de limiter les pertes subies par le pays. Cela reflète également la reconnaissance croissante de la proposition de valeur du secteur.

Côté offre, de nouvelles offres de produits ont émergé – avec les couvertures paramétriques et les obligations catastrophes – portée par des collaborations et la mutualisation des risques, p. ex. des acteurs de niche travaillant avec des acteurs classiques, ainsi qu'en partenariat avec les acteurs de l'IDE et internationaux dans le secteur. Nous avons également observé une augmentation de la capacité de souscription, aidée par les réformes réglementaires, notamment celles portant sur l'évolution des régimes en matière de surveillance fondée sur le risque.

Quels sont les principaux défis en termes de risque/ rendement pour les assureurs et réassureurs africains ?

L'expertise technique nécessaire pour souscrire au plus juste les projets d'infrastructures, la tarification inadaptée principalement due aux pressions concurrentielles ainsi que les risques de liquidité côté investissement représentent les principaux défis en termes de risque/rendement pour le secteur.

Ce dernier a pour rôle fondamental d'honorer ses engagements envers ses titulaires de police en cas de sinistre. Les assureurs et réassureurs africains souscrivent majoritairement des branches de court terme (automobile et santé par exemple) ; et investissent donc principalement dans des instruments financiers à brève échéance et liquides. Généralement, en raison des risques de liquidité, de change et d'inflation, la plupart des assureurs et réassureurs affichent des profils d'échéance inférieurs à 5 ans, alors que ceux des investissements en infrastructures peuvent aller de 15 à 25 ans. Une dissonance qui peut affecter la solvabilité des compagnies.

Ils doivent donc adopter des modèles actuariels alignés sur le marché pour mieux surveiller leurs profils de risque d'échéance et réduire les risques d'investissement en infrastructures. Une démarche qui devrait être soutenue par des initiatives visant le développement de capacités solides, notamment le transfert de connaissances au sein des différents secteurs et marchés internationaux. Il existe également un besoin de développement de produits innovants et de mécanismes de liquidité pour protéger les actifs des compagnies d'assurance, notamment les garanties publiques, les contrats de gré à gré sur devises pour gérer le risque de change, ainsi que des réflexions concernant l'indexation sur l'inflation. Dans certaines branches comme l'agriculture, les mécanismes de limitation des pertes financés par des organismes donateurs et les gouvernements contribuent à garantir que le secteur puisse fournir une couverture afin de promouvoir la sécurité alimentaire. D'autres réflexions portent sur la diversification au sein des différentes catégories et emplacements géographiques des infrastructures pour répartir le risque.

Quelles réformes rendraient les infrastructures plus intéressantes pour les investisseurs institutionnels ?

L'attractivité d'un produit dépend du profil de risque d'échéance des acteurs du secteur. Actuellement, les infrastructures ne sont pas une classe d'actifs à part entière et négociable, et les exigences de fonds propres pour la plupart

des régulateurs afin de couvrir le risque d'infrastructure sont très élevées, ce qui rend l'investissement non attractif. Il serait possible d'inciter à investir en reconnaissant les infrastructures comme classe d'actifs à part entière et via des initiatives comme les garanties publiques ou des incitations fiscales.

En termes structurels, les gouvernements et leurs partenaires de développement des infrastructures doivent maintenir un pipeline de projets finançables dotés d'études de faisabilité claires et d'évaluations des risques univoques, et doublés de modèles de financement robustes. Il faudrait également des instruments financiers de projets d'infrastructures négociables sur les marchés locaux des capitaux.

Quel rôle joue Africa Re dans la réduction des risques des investissements en infrastructures ?

Conformément à notre mission, nous sommes un partenaire stratégique majeur pour contribuer à combler le fossé de financement des infrastructures et pour promouvoir la croissance économique durable grâce à l'assurance. Nous proposons des capacités de réassurance notées A, des accords de rétrocessions et des conventions juridiquement contraignantes pour le financement d'infrastructures, et ce au travers de notre réseau de bureaux et filiales sur tout le continent. Nous travaillons également à sensibiliser aux branches spécialisées et à fournir une assistance technique via notre réseau d'experts mondiaux, notamment via la formation à des produits pertinents pour la réduction des risques des investissements en infrastructures.

Comment Africa Re travaille-t-elle avec d'autres acteurs pour créer des mécanismes de partage des risques pour le financement d'infrastructures ?

Africa Re collabore avec les parties prenantes concernées afin de partager les risques en promouvant les capacités de rétention et de souscription nationales, régionales et sous-régionales en Afrique.

Du point de vue de l'investissement, nous collaborons avec d'autres institutions multilatérales engagées dans le financement d'infrastructures au travers d'investissements directs dans des fonds de private equity ou des prêts syndiqués. Nous investissons également de manière indirecte dans ces fonds et participons activement à l'Alliance des Institutions Financières Multilatérales Africaines.



L'indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI)

L'AIDI englobe le transport (total de routes goudronnées en kilomètres par habitant), l'électricité (kilowatts-heures par habitant), les TIC (total d'abonnements mobiles et d'abonnés à Internet pour 100 habitants) ainsi que l'eau et l'assainissement (en pourcentage d'accès à des points d'approvisionnements en eau sûrs et à des installations sanitaires de qualité).

Région	Valeur agrégée	Transport	Électricité	TIC	Eau et assainissement
Afrique du Nord	65,61	23,19	35,47	30,99	92,78
Afrique australe	33,13	12,86	16,72	19,50	71,39
Afrique de l'Est	23,54	9,56	8,89	15,90	65,29
Afrique de l'Ouest	23,35	6,82	3,85	17,37	67,23
Afrique centrale	17,71	4,28	6,72	11,94	57,14
Afrique	29,72	10,42	12,05	18,34	69,29

Source : AfDB (données), compilées par Africa Re

Africa Re promeut-elle les infrastructures via des obligations vertes ou des sukus ?

Africa Re a pour orientation stratégique le soutien aux instruments de financement durable pour les infrastructures et évalue chaque proposition au cas par cas. Dans ce cadre, la disponibilité des instruments et l'alignement avec notre profil de passif constituent des réflexions centrales. Actuellement, environ 2 % de notre portefeuille obligataire international est alloué à des obligations vertes et à des solutions climatiques.

Nous continuons d'observer le marché des sukus qui, d'après Fitch Ratings, dépassera les 1 000 milliards de dollars américains en 2025. Toutefois, il reste caractérisé par une faible liquidité de marché en raison d'une multitude de facteurs, dont une modeste base d'investisseurs par rapport aux marchés classiques.

L'AIDI fait apparaître des disparités régionales considérables. Comment Africa Re promeut-elle les infrastructures dans les régions sous-financées ?

Les derniers classements régionaux ne bougent pas, l'Afrique du Nord gardant la tête, suivie de l'Afrique australe, de l'Afrique orientale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Africa Re est présente sur tous les marchés en proposant des capacités de souscription et des capitaux d'investissement, selon des principes

commerciaux. Il est important de noter que les compagnies et États membres d'Afrique centrale comptent parmi nos actionnaires. Africa Re entretient une grande proximité avec ces marchés, en étant présente à Abidjan (Côte d'Ivoire) et à Lagos (Nigeria) afin de servir ces marchés, également au travers de visites régulières sur le terrain.

Pour terminer, quels messages essentiels voudriez-vous partager avec les lecteurs de cette édition du Pouls de l'assurance en Afrique ?

Vous avez là un véritable appel à l'action adressé à toutes les parties prenantes en vue de collaborer avec le secteur de l'assurance dans le cadre d'accords PPP et au travers d'une combinaison de réformes structurelles et réglementaires.

Il est également vital de renforcer l'adoption de la technologie dans l'ensemble de la chaîne de valeur et de poursuivre l'investissement dans le développement de capacités et des compétences.

Enfin, il s'agit de consolider la capacité de souscription et, point crucial, de trouver un équilibre entre concurrence et collaboration, afin de bâtir un secteur de l'assurance et de la réassurance plus solide. Cet équilibre nécessite un changement de mentalité afin d'optimiser la valeur dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur pour l'ensemble des parties prenantes.

Appel à l'action

LIBÉRER LE POTENTIEL D'INFRASTRUCTURE DE L'AFRIQUE GRÂCE À LA COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Comblant le déficit d'infrastructures du continent africain exige une action coordonnée au niveau de l'ensemble des parties prenantes pertinentes, à savoir les gouvernements, les régulateurs, les acteurs de l'IDE, les investisseurs ainsi que les assureurs et réassureurs.

« Une approche coordonnée et collaborative, avec le secteur de l'assurance comme cœur du réacteur, peut grandement améliorer l'avancée des infrastructures en Afrique, rehaussant ainsi le niveau de développement économique, d'inclusion sociale et de résilience climatique du continent. »

Nous présentons ci-dessous certaines des principales recommandations du présent rapport.

UN APPEL À L'ACTION ENVOYÉ AUX GOUVERNEMENTS ET RÉGULATEURS

- Les actions à mener sont nombreuses. Déployer des réformes pour favoriser un environnement macro-économique stable, dynamiser le financement concessionnel et les flux de donateurs, mieux mobiliser les ressources nationales et attirer l'investissement alternatif (public, privé et local comme international) vital pour l'accélération du développement des infrastructures du continent. Cela permettra aussi d'apporter les nouvelles technologies indispensables ainsi que de bonnes pratiques de gestion.
- Les réformes réglementaires et les initiatives comme les garanties publiques ou les incitations fiscales sont susceptibles de favoriser l'investissement en infrastructures par le secteur de l'assurance/réassurance.
- Améliorer la capacité de planification publique, garantir la transparence et promouvoir la planification et la coordination transfrontalières en Afrique.
- Encourager des normes de construction plus rigoureuses.
- Faire appel au secteur de l'assurance dès la phase de planification / étude de faisabilité des projets d'infrastructures afin de bénéficier de l'expertise en matière de risque, d'améliorer la faisabilité du financement pour les investisseurs ainsi que la résilience.
- Promouvoir les partenariats public-privé – qui améliorent la stabilité en alignant les intérêts des secteurs privé et public – ainsi que les structures de financement mixtes.
- Des projets réussis attirent de nouveaux investissements – assurant que les projets répondent aux besoins des communautés et que les capitaux aillent à la gouvernance économique, à la recherche technologique et scientifique, ainsi qu'à la gestion des connaissances. Autant de facteurs favorisant la réduction des coûts, augmentant la productivité et traduisant un faible risque d'agence.

- Favoriser des marchés locaux des capitaux efficaces et liquides pour mobiliser des fonds domestiques, fournir du financement en devise locale, réduisant ainsi le risque de change et la dette externe. Cela passe notamment par la reconnaissance des infrastructures comme classe d'actifs à part entière et la réduction des exigences de capitaux propres pour les actifs d'infrastructures.
- Rendre possibles des solutions innovantes de réduction des risques et les initiatives de partage des risques.
- Fournir des garanties de prêts.

UN APPEL À L'ACTION AUX INVESTISSEURS PRIVÉS ET PORTEURS DE PROJETS

- Implique le secteur de l'assurance de manière précoce dans les projets d'infrastructure pour bénéficier de son expertise en matière de risque, améliorer la capacité des projets à être financés et renforcer la résilience.
- Se concentrer sur des investissements en infrastructures robustes et durables.

UN APPEL À L'ACTION AU SECTEUR DE L'ASSURANCE

- Il existe toute une série de mesures pour améliorer l'évaluation des risques d'infrastructures, la précision de la tarification, réduire la perception des risques élevés et mieux gérer les expositions. En voici quelques-unes : investir dans la numérisation, le risque local et les données relatives aux pertes, les technologies et analyses avancées, le risque climatique et la modélisation des catastrophes, mais aussi dans les outils de souscription et de gestion des risques. Développer des bases de données des risques partagées à l'échelle de l'Afrique.
- Investir et développer l'expertise technique et promouvoir le partage de compétences en Afrique.
- Rechercher des solutions nationales et internationales de partage du risque afin de renforcer la capacité de souscription. Les collaborations avec les réassureurs mondiaux peuvent également améliorer le savoir-faire technique.
- Envisager la diversification dans plusieurs catégories et emplacements géographiques des infrastructures.
- Partager les réussites avec le reste du secteur : le risque d'infrastructure s'est souvent avéré rentable pour les assureurs et réassureurs africains.
- Développer les offres de produits d'infrastructures, y compris les couvertures de crédit et d'assurance de risques politiques.
- Travailler avec les gouvernements et les régulateurs pour permettre la collaboration et porter l'innovation en matière de produits.

